

**AIDE JURIDIQUE ONTARIO**

**RAPPORT**

**ANNUEL**

**2024 - 2025**

# Table des matières

MESSAGE DE LA DIRECTION .....	5
Message de la direction.....	6
À PROPOS D'AJO .....	7
Introduction.....	8
Aperçu des services .....	9
Aperçu de la clientèle .....	11
Conseil d'administration .....	15
Gouvernance du conseil d'administration .....	16
Comités consultatifs .....	17
Comité des causes types .....	17
Comité des exceptions.....	18
BILAN DE L'EXERCICE.....	19
Priorités propres à AJO .....	20
1. Soutenir la relance des tribunaux .....	20
2. Traiter les recommandations découlant de l'examen du mandat de 2022-2023.....	25
3. Traiter les recommandations découlant de l'examen de la vérification.....	30
Priorités du gouvernement pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration .....	30
1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses .....	30
2. Transparence et responsabilisation .....	30
3. Gestion des risques.....	31
4. Gestion de la main-d'œuvre .....	31
5. Diversité et inclusion.....	32
6. Collecte, communication et utilisation des données .....	33
7. Prestation et service à la clientèle numériques .....	34
PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT .....	36
Santé organisationnelle .....	37
Mesures de services .....	38
COMMENTAIRES ET ANALYSES SUR LES ÉTATS FINANCIERS .....	44
ANNEXE A : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS .....	53

**Aide juridique Ontario**  
20, rue Dundas Ouest  
Bureau 730  
Toronto (Ontario) M5G 2H1

Sans frais : 1 800 668-8258  
Courriel : [info@lao.on.ca](mailto:info@lao.on.ca)  
Site Web : [www.legalaid.on.ca/fr/](http://www.legalaid.on.ca/fr/)

*This document is available in English.*

Aide juridique Ontario reçoit un appui financier  
du gouvernement de l'Ontario,  
de la Fondation du droit de l'Ontario  
et du gouvernement du Canada.

Le 17 octobre 2025

L'honorable Doug Downey  
Procureur général de l'Ontario  
720, rue Bay, 11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2S9

Monsieur le Ministre,

Veuillez accepter le rapport annuel d'Aide juridique Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, qui vous est présenté conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations.

Nous apprécions beaucoup votre engagement personnel soutenu à l'égard d'Aide juridique Ontario et celui du gouvernement de l'Ontario, qui veille à ce que l'organisme soit en mesure de continuer à fournir les services dont ont besoin les Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

Meilleures salutations,

Le président du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario



J.S.A. (Steve) Pengelly

# MESSAGE DE LA DIRECTION

# Message de la direction

Le rapport annuel de cette année souligne l'engagement continu d'Aide juridique Ontario (AJO) à fournir des services d'aide juridique de grande qualité aux Ontariens et Ontariennes à faible revenu, tout en favorisant l'innovation, l'équité et la durabilité dans l'ensemble du système de justice. En 2024-2025, AJO a réalisé d'importants progrès à l'égard des priorités énoncées dans la lettre de mandat du procureur général et dans notre propre plan d'activités de 2024-2025, qui était articulé autour de cinq domaines clés : 1) les services axés sur la clientèle, 2) l'attraction et le maintien en poste des talents, 3) le soutien au secteur de la justice, 4) l'équité et l'inclusion, et 5) la technologie de l'information.

Tout au long de l'exercice, AJO a répondu à la demande croissante avec agilité et détermination. Grâce au soutien du procureur général, AJO a élargi l'accès à l'aide juridique en haussant les seuils d'admissibilité financière pour une période de trois ans, en lançant de nouveaux programmes pour soutenir la clientèle vulnérable et en améliorant notre infrastructure numérique afin d'optimiser la prestation des services. Nos programmes d'avocat de service et de certificats ont servi plus de clientes et clients que jamais auparavant et de nouvelles initiatives, comme le projet pilote du Tribunal d'autoreprésentation, aideront à réduire les retards systémiques et à améliorer les résultats devant les tribunaux.

Nous avons également pris des mesures concrètes pour appuyer les personnes qui fournissent nos services. Depuis la mise en œuvre d'une autre phase des réformes du tarif jusqu'au lancement du programme de développement du leadership « Accelerate », AJO a investi dans le perfectionnement professionnel des avocates et avocats inscrits au tableau, de notre personnel et de nos prestataires de services travaillant dans les cliniques. Ces efforts nous aident à bâtir un organisme plus résilient, inclusif et réceptif.

Notre gestion financière est demeurée solide. Les investissements stratégiques dans la technologie, la gouvernance des données et la mesure du rendement jettent les bases de la durabilité et de l'innovation à long terme.

Nous sommes fiers des progrès réalisés cette année et reconnaissants aux nombreuses personnes qui ont rendu cela possible : notre personnel, les avocates et avocats inscrits au tableau, le personnel des entités fournisseurs de services, les membres du conseil d'administration, le ministère du Procureur général et les participantes et participants au secteur de la justice. Ensemble, nous batissons un système d'aide juridique plus accessible, plus équitable et mieux équipé pour répondre aux besoins des Ontariennes et Ontariens, aujourd'hui et à l'avenir.



**Steve Pengelly**

Président du conseil d'administration,  
Aide juridique Ontario



**Aileen Page**

Présidente-directrice générale  
Aide juridique Ontario

# À PROPOS D'AJO

# Introduction

La *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique (LSAJ)* a pour objet de faciliter l'établissement d'un système d'aide juridique flexible et durable offrant dans toute la province de l'Ontario des services d'aide juridique efficaces et de grande qualité d'une manière responsable et axée sur la clientèle tout en assurant l'optimisation des ressources qui y sont affectées.

Le mandat et les principes d'AJO, énoncés à l'article 17 de la LSAJ 2020, sont les suivants :

## Objets

- Créer et administrer un système souple et durable pour la prestation de services d'aide juridique à des individus en Ontario;
- Établir des politiques et des priorités pour la prestation de services d'aide juridique en fonction de ses ressources financières;
- Faciliter la coordination des divers services d'aide juridique fournis et de leurs modes de prestation, y compris au moyen de divers prestataires de services;
- Surveiller et superviser la prestation des services d'aide juridique en Ontario;
- Conseiller le ministre sur tous les aspects des services d'aide juridique en Ontario, y compris les aspects du système judiciaire qui ont ou peuvent avoir une incidence sur la demande de services d'aide juridique ou sur la qualité de ces services.

## Principes

- Promouvoir l'accès à la justice;
- Fonctionner de manière efficace, efficiente et excellente;
- Fournir des services d'une manière innovatrice, transparente, responsable et axée sur la clientèle;
- Répondre aux besoins des personnes à faible revenu et des collectivités défavorisées de l'Ontario;
- Favoriser les règlements précoce, lorsque cela est approprié;
- Se coordonner avec d'autres domaines d'activité du système judiciaire et avec les services communautaires;
- S'efforcer continuellement de maintenir et d'améliorer l'efficacité et la qualité des services d'aide juridique tout en assurant l'optimisation des ressources.

# Aperçu des services

AJO offre à sa clientèle une gamme de services d'aide juridique, en anglais et en français, allant de l'information juridique à la représentation. Les services d'aide juridique sont fournis par des avocates et avocats salariés employés d'AJO, des avocates et avocats du secteur privé inscrits au tableau d'AJO et des entités fournisseurs de services (cliniques juridiques communautaires, organismes étudiants de services juridiques et organismes autochtones de services juridiques).

Les Ontariennes et Ontariens à faible revenu qui sont financièrement admissibles peuvent obtenir des services d'aide juridique dans les domaines suivants :

- Droit de la famille et de la protection de l'enfance
- Droit de l'immigration et des réfugiés
- Droit criminel
- Droit relatif à la pauvreté
- Droit de la santé mentale

## Au tribunal

Les avocates et avocats de service (AS) peuvent rapidement évaluer les problèmes juridiques et fournir des conseils et des services de représentation aux clientes et clients admissibles qui, autrement, ne seraient pas représentés ni assistés dans la salle d'audience. Le coût total du programme d'AS, qui était de 88,2 millions de dollars en 2024-2025, a entraîné 923 612 interventions auprès de la clientèle.

## Service en ligne et au téléphone

Les services téléphoniques sans frais et les services fournis par l'entremise du site Web, le clavardage et Espace client comprennent l'information, les renvois, les conseils juridiques sommaires et la réception de demandes d'aide juridique.

## Représentation par une avocate ou un avocat du secteur privé

Les clientes et clients admissibles peuvent demander et recevoir un certificat, sorte de bon couvrant les honoraires d'une avocate ou d'un avocat pour un nombre d'heures défini. Des certificats sont délivrés pour des affaires touchant divers domaines du droit, notamment le droit criminel, le droit de la famille et le droit de l'immigration et des réfugiés. Le financement des certificats a totalisé 237,5 millions de dollars. Toutes formes d'accès confondues, le personnel d'AJO a traité plus de 154 899 demandes de certificats qui ont donné lieu à la délivrance de 135 811 certificats.

## Cliniques juridiques communautaires

AJO finance 59 cliniques juridiques communautaires de services généraux (79 millions de dollars) et 13 cliniques spécialisées (18,4 millions de dollars) dans la province. Les cliniques juridiques communautaires fournissent des services juridiques dans le domaine du droit relatif à la pauvreté, notamment le logement ou l'hébergement, le maintien du revenu, l'assistance sociale, ainsi que des services liés aux droits de la personne aux individus à faible revenu et aux communautés défavorisées. Les cliniques spécialisées se concentrent sur certains domaines du droit. Elles servent de ressources à d'autres cliniques et aident la clientèle mal desservie (p. ex., personnes âgées, personnes vivant avec le VIH/sida, personnes handicapées, autochtones, membres des communautés noires ou racialisées). Ces fonds ont appuyé une gamme de services dans les domaines mentionnés ci-dessus, y compris l'ouverture de près de 124 151 dossiers et plus de 6 265 activités de développement communautaire, de défense des droits et d'initiatives de communication de renseignements.

## Organismes étudiants de services juridiques (OESJ)

AJO finance également huit OESJ basés dans les huit facultés de droit de l'Ontario (6,7 millions de dollars). Des avocates et avocats à plein temps supervisent les étudiantes et étudiants en droit qui fournissent bénévolement des conseils juridiques et des services de représentation aux clientes et clients confrontés à des difficultés, tels les litiges entre locataires et locataires, les dossiers d'immigration ou les affaires criminelles mineures.

## Organismes autochtones de services juridiques (OASJ)

AJO finance trois OASJ qui offrent un soutien et des services d'aide juridique culturellement adaptés aux communautés des Premières Nations, métisses et inuites (5,6 millions de dollars). Les OASJ fournissent des services directs à la clientèle d'une manière qui répond aux besoins particuliers de la clientèle et des communautés autochtones.

# Aperçu de la clientèle

## La clientèle d'AJO

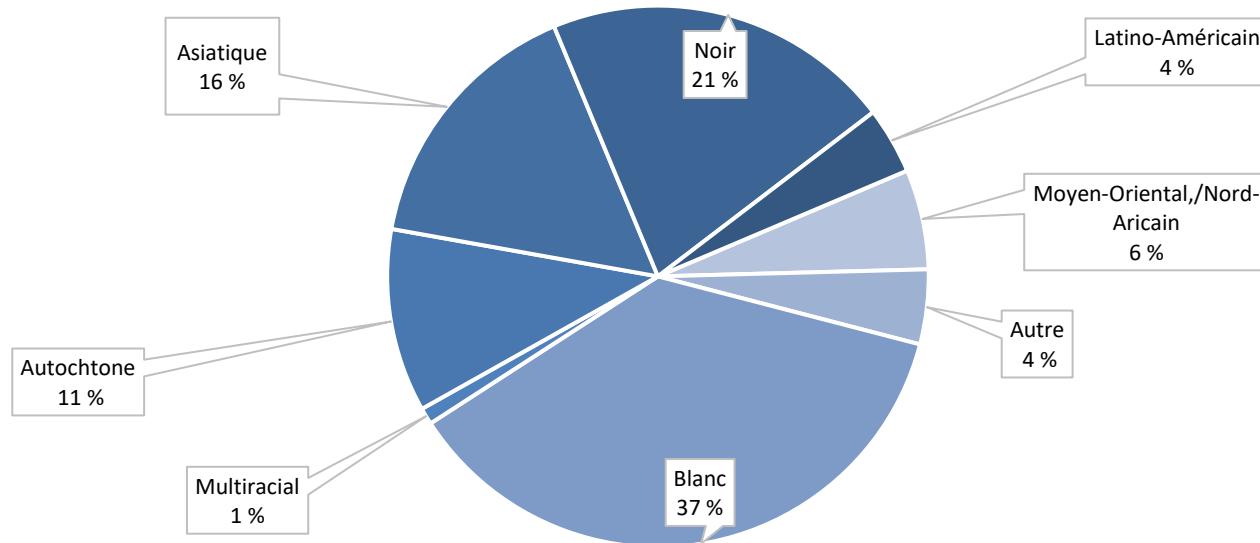
Garder la clientèle au cœur de tout ce que nous faisons est essentiel dans notre travail. Les services d'AJO sont fournis à une clientèle diversifiée dans toute la province. Les données nous permettent de mieux comprendre les tendances et les corrélations, ce qui nous aide à mieux servir toutes les personnes de notre clientèle. Les données les plus récentes comprennent une focalisation sur les groupes vulnérables de la clientèle et la ventilation du nombre de clientes et clients selon le sexe, la race, l'âge et la taille de la famille.

Dans tous les domaines du droit, la répartition de l'identité de genre de la clientèle varie en fonction du type de services fournis. En ce qui concerne les clientes et clients ayant reçu un certificat, la plupart de ceux touchés par une affaire criminelle s'identifient comme des hommes, comme le font la plupart de ceux touchés par une affaire de santé mentale ou de droit des réfugiés. La majorité de la clientèle en droit de la famille s'identifie comme femme. Il en est de même de la clientèle des domaines de pratique des cliniques. AJO continue d'améliorer la manière dont elle recueille les informations auprès de la clientèle, dans le respect et la confidentialité, afin de garantir la meilleure qualité possible des données. Ces données sont précieuses, car elles nous guident dans la manière de diversifier nos façons de travailler et d'interagir avec la clientèle d'une diversité de genres, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes bispirituelles, transgenres et non binaires pour maintenir des services de grande qualité et adaptés à leurs besoins.

Comparés à la population totale de l'Ontario, les clientes et clients noirs ou autochtones sont surreprésentés dans la clientèle d'AJO. Bien que seulement 2,9 % des Ontariennes et Ontariens s'identifient comme Autochtones, 24 % de la clientèle d'AJO ayant reçu un certificat en droit criminel sont autochtones, comme le sont 13 % de celle ayant reçu un certificat en droit de la famille. De même, seulement 5 % des Ontariennes et Ontariens sont noirs, par comparaison à 21 % de la clientèle d'AJO ayant reçu un certificat dans l'ensemble des domaines du droit. La Stratégie à l'intention des communautés racialisées d'AJO et le travail des nouveaux Services aux Autochtones s'efforcent de réduire les obstacles et de fournir des services adaptés à la culture et de qualité pour aider ces groupes de clientes et clients vulnérables.

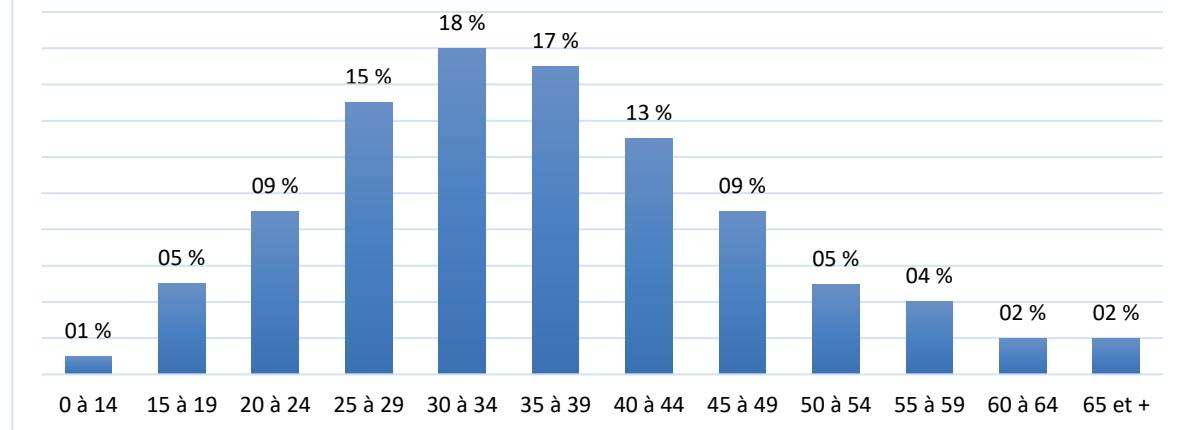
Les graphiques et les renseignements qui suivent montrent la diversité de la clientèle ayant reçu un certificat.

## Clientes et clients ayant reçu un certificat d'AJO, selon la race (tous les domaines du droit)



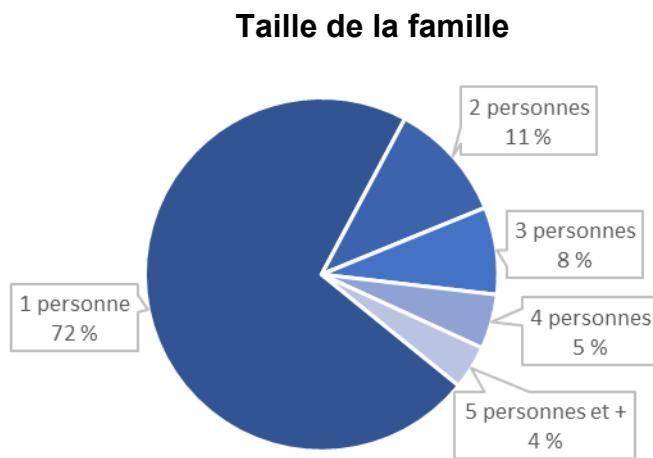
Près de la moitié de la clientèle d'AJO qui a reçu un certificat (48 %) est âgée de moins de 35 ans et près de 80 % sont âgées de moins de 45 ans. La clientèle en droit criminel tend à être en moyenne plus jeune que celle des autres domaines du droit.

### Répartition selon l'âge des clientes et clients ayant reçu un certificat



## Élargissement de l'admissibilité à l'aide juridique

Les seuils d'admissibilité financière (**SAF**) à un certificat varient en fonction de la taille de la famille; le seuil augmente à mesure que la taille de la famille augmente. Plus de 84 % des certificats pour des affaires criminelles et 72 % de l'ensemble des certificats d'AJO sont délivrés à des personnes célibataires.



En mars 2025, AJO a considérablement haussé les SAF aux services d'AS et aux services en vertu d'un certificat en droit criminel. Pour les certificats en droit criminel et pour les services d'AS en droit de la famille et en droit criminel, le seuil du revenu a été haussé à **45 440 \$** pour les personnes seules et pour les familles comptant jusqu'à quatre personnes. Le seuil des actifs pour les certificats et les services d'AS a été relevé à **15 000 \$**, quelle que soit la taille de la famille. Pour les familles de cinq personnes ou plus, le seuil du revenu reste inchangé et le seuil des actifs a été relevé à 15 000 \$. Ces hausses, qui seront en vigueur jusqu'au printemps 2028, permettront aux personnes qui antérieurement n'étaient pas admissibles de recevoir des services d'un AS au tribunal ou d'embaucher une avocate ou un avocat de l'aide juridique si elles font face à des accusations criminelles. Ces changements favoriseront un accès équitable à la justice et appuieront l'objectif de la province de réduire les arriérés dans les tribunaux criminels.

Nombre de membres dans la famille	SAF D'AJO	Les nouveaux SAF aux services en vertu d'un certificat en droit criminel et aux services d'AS
1 personne	18 795 \$	45 440 \$
2 personnes	32 131 \$	45 440 \$
3 personnes	39 352 \$	45 440 \$

4 personnes	45 289 \$	45 440 \$
5 personnes	50 803 \$	50 803 \$

# Conseil d'administration

En 2024-2025 le conseil d'administration d'AJO a accueilli trois nouveaux membres. Le conseil se compose normalement de onze membres qui ont de l'expertise dans différents domaines.

Les membres du conseil sont nommés par la lieutenant-gouverneure de l'Ontario sur recommandation du procureur général. Cinq individus sont choisis par le ministre dans une liste de personnes recommandées par le Barreau de l'Ontario, l'organisme qui réglemente, autorise et discipline les quelque 57 000 avocates et avocats et 10 000 parajuristes de l'Ontario. La lieutenant-gouverneure de l'Ontario sur recommandation du ministre en consultation avec le Barreau de l'Ontario nomme une ou un des membres au poste de présidente ou président du conseil d'administration. La présidente-directrice générale siège au conseil en tant que membre d'office (non-votant).

Nom	Poste	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Rémunération et dépenses payées en 2024-2025
James Stephen Pengelly	Président	April 2022	April 2028	155 769,21 \$
Jennifer Gold	Membre actuelle	Déc. 2020	Déc. 2025	4 500 \$
Deborah Moriah	Membre actuelle	Janv. 2021	Janv. 2026	5 250 \$
Bryn Gray	Membre actuel	Janv. 2021	Janv. 2026	-
Peter Johnson	Membre actuel	Janv. 2021	Janv. 2026	6 187,50 \$
Louise Harris	Membre actuelle	Sept. 2022	Sept. 2027	8 625 \$
Melanie Debassige	Membre actuelle	Janv. 2023	Janv. 2028	-
Sarah Wisking	Membre actuelle	Janv. 2024	Janv. 2026	5 812,50 \$
Erin Betts	Membre actuelle	Juil. 2024	Juil. 2027	3 750 \$
Christine Simundson	Membre actuelle	Août 2024	Août 2028	2 625 \$
Brook Dyson	Membre actuel	Août 2024	Août 2026	2 812,50 \$
Aileen Page	PDG, membre d'office du conseil	Févr. 2025	S.O.	S.O.

# Gouvernance du conseil d'administration

La structure de gouvernance du conseil d'administration d'AJO comprend des comités permanents créés en conformité avec la LSAJ pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

Ces comités examinent les questions qui leur sont soumises par la direction et formulent des recommandations au conseil d'administration dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

Les chartes des comités sont établies par le conseil d'administration afin de définir les pouvoirs, les rôles et les responsabilités du comité.

Vérification et finances	Ressources humaines	Nomination et gouvernance d'entreprise
<b>Présidente</b> Jennifer Gold <b>Membres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bryn Gray</li> <li>• Melanie Debassige</li> <li>• Peter Johnson</li> <li>• Sarah Wisking</li> <li>• Brook Dyson</li> <li>• Steve Pengelly, membre non votant</li> <li>• Aileen Page, membre d'office non votante</li> </ul>	<b>Président</b> Peter Johnson <b>Membres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deborah Moriah</li> <li>• Louise Harris</li> <li>• Erin Betts</li> <li>• Christine Simundson</li> <li>• Steve Pengelly, membre non votant</li> <li>• Aileen Page, membre d'office non votante</li> </ul>	<b>Président</b> <b>Président</b> <b>Membres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres de conseil d'administration</li> </ul>

# Comités consultatifs

Les neuf comités consultatifs sont composés de prestataires de services d'aide juridique expérimentés et d'experts en la matière qui fournissent des commentaires et des suggestions au personnel d'AJO dans les domaines suivants :

- Domaines de pratique des cliniques
- Droit criminel
- Droit de la famille et de la protection de l'enfance
- Services en français
- Droit de l'immigration et des réfugiés
- Questions autochtones
- Droit relatif à la santé mentale
- Droit carcéral
- Communautés racialisées

Les comités consultatifs sont un moyen pratique d'obtenir les commentaires qui guident AJO concernant l'amélioration de ses services.

## Comité des causes types

Ce comité est composé de membres du personnel d'AJO possédant une expertise dans différents domaines du droit. Dans le cadre d'un processus de soumission de demandes, le comité octroie des fonds à des causes types méritoires dans l'objectif de protéger les intérêts de clientes et clients et de promouvoir l'accès à la justice pour des personnes à faible revenu lorsque l'issue peut toucher un grand nombre de clientes et clients de l'aide juridique en utilisant les fonds publics de manière efficace et efficiente pour porter une question nouvelle devant les tribunaux. Le comité concentre son financement de causes types sur des procédures judiciaires ayant pour objectif de soutenir des communautés particulièrement défavorisées qui ne pourraient probablement pas faire avancer leur cause sans ce financement.

Le comité des causes types a financé des procédures judiciaires à tous les niveaux de tribunaux, y compris la Cour suprême du Canada, dans divers tribunaux administratifs et dans des instances connexes. Les fonds sont souvent accompagnés d'un soutien en nature de la part de prestataires de services. Au cours du dernier exercice, le comité a soutenu plusieurs causes importantes en matière d'accès à la justice dont :

- l'accentuation des protections prévues par la *Charte* en matière de vie privée dans le contexte des fouilles des appareils numériques à la frontière;
- la protection du droit à un procès équitable en veillant à ce que les jurys ne soient pas influencés par des stéréotypes, des préjugés ou des partis pris raciaux;

- l'accroissement de la protection des patientes et patients du système de santé mentale en limitant le pouvoir des tribunaux de rendre des décisions ou d'imposer des ordonnances de traitement sans preuve médicale suffisante.

## Comité des exceptions

En 2001, AJO a créé le Comité des exceptions (**CE**) qui agit comme un organe consultatif et de gestion des risques dans des affaires criminelles complexes ou de longue durée dont les coûts risquent de dépasser la limite de 75 000 \$ ou dont les coûts pourraient être difficiles à estimer en raison de la complexité des questions susceptibles d'être soulevées.

Le CE est composé de membres inscrits au tableau qui ont démontré leur expérience dans des affaires longues et complexes.

Le CE examine les documents que lui soumettent les avocates et avocats qui demandent un budget. Le CE convoque ces avocates et avocats en entrevue pour obtenir davantage de renseignements et d'explications avant de faire une recommandation relative au budget à AJO. C'est AJO qui prend la décision finale sur les budgets. Lors de son examen des recommandations budgétaires du CE, AJO se pose la question de savoir ce que ferait une cliente ou un client raisonnable aux moyens modestes dans des circonstances semblables et passe en revue les budgets de causes semblables antérieures.

# BILAN DE L'EXERCICE

L'exercice 2024-2025 a été une période de progrès importants pour AJO, dans le contexte de ses efforts pour exécuter son mandat et fournir des services juridiques de haute qualité à la population ontarienne. La présente section du rapport annuel souligne les initiatives et les réalisations clés de l'exercice ainsi que les mesures qu'AJO a prises pour réagir aux priorités internes et externes.

En 2024-2025, les travaux d'AJO ont été guidés par deux documents clés :

- **La lettre de mandat du procureur général pour 2024-2025**, qui décrivait les priorités propres à AJO et à l'échelle du gouvernement à traiter pendant l'exercice.
- **Le plan d'activités de 2024-2025 d'AJO**, qui cernait les cinq aspects prioritaires de l'organisme essentiels à sa réussite et conformes à la lettre de mandat :
  1. Renforcer les services de base prévus par le mandat;
  2. Attirer des prestataires de services externes et des talents internes et les garder;
  3. Appuyer la relance du système de justice;
  4. Transformer et moderniser l'infrastructure et les systèmes technologiques;
  5. Favoriser la réconciliation, la lutte contre le racisme, l'équité, la diversité et l'inclusion.

La présente section « Bilan de l'exercice » offre un aperçu global des mesures qu'AJO a prises pour réaliser les objectifs prioritaires énoncés dans la lettre de mandat et les buts décrits dans son plan d'activités. Aux fins de la transparence et de la facilité de consultation, la section qui suit est organisée selon les priorités de la lettre de mandat; chacune de ses parties se termine en indiquant comment les initiatives correspondent à au moins un des cinq aspects prioritaires du plan d'activités.

## Priorités propres à AJO

### 1. Soutenir la relance des tribunaux

En 2024-2025, AJO a joué un rôle clé dans les initiatives de relance du système de justice dans tout l'Ontario. Dans le cadre d'une collaboration avec les participantes et participants au secteur de la justice, d'améliorations ciblées des services ainsi que de projets pilotes novateurs, AJO s'est efforcée de réduire les délais, d'améliorer l'accès et de favoriser la modernisation des activités dans les tribunaux. Les initiatives suivantes témoignent de la détermination d'AJO à renforcer le système de justice et à assurer la rapidité et l'efficacité

#### Hausses des seuils d'admissibilité financière

En 2024-2025, AJO a mis en œuvre une hausse des SAF liés aux services d'avocat de service (AS) en droit de la famille et en droit criminel et aux services en droit criminel fournis en vertu d'un certificat pour aider davantage d'Ontariennes et d'Ontariens à faible

revenu à obtenir l'aide juridique dont ils ont besoin. La hausse des SAF sera en vigueur jusqu'au printemps 2028; on prévoit que les AS serviront environ 178 000 clientes et clients de plus en 2025-2026 et qu'environ 12 200 certificats supplémentaires seront délivrés sur trois ans.

Grâce à ces hausses, plus de gens recevront des conseils d'AS au tribunal. Elles permettront aussi à davantage de personnes faisant l'objet d'accusations criminelles d'engager une avocate ou un avocat de l'aide juridique, ce qui réduira le nombre de personnes non représentées dans les tribunaux. La représentation juridique, notamment lorsque la liberté de la personne est en jeu, assure l'application régulière de la loi et la protection des droits individuels au sein du système de justice. Lorsqu'une personne n'est pas représentée et que l'affaire n'est pas traitée en temps opportun, ses droits peuvent être compromis et sa vie ainsi que celle des membres de sa famille peuvent être affectées considérablement, y compris en ce qui concerne le logement et l'emploi. L'aide juridique est cruciale pour le fonctionnement efficient et efficace du système de justice et pour le maintien de la confiance du public dans les résultats qu'il produit.

### **Services d'avocats principaux pour la clientèle en droit de la famille**

Le programme d'avocats principaux en droit de la famille, lancé en janvier 2025, met en contact des avocates et avocats salariés expérimentés et des clientes et clients en droit de la famille et en protection de l'enfance qui peuvent être confrontés à des problèmes particuliers les empêchant d'obtenir de l'aide juridique dans le cadre du programme de certificats conventionnel. Au cours des trois premiers mois du programme, 136 dossiers d'avocats principaux en droit de la famille ont été ouverts.

Le programme a pour mandat d'aider les clientes et clients particulièrement vulnérables qui ont des besoins juridiques complexes et nécessitent un soutien supplémentaire, mais n'arrivent pas à trouver un avocat ou une avocate pour les représenter. Dans le cadre de la stratégie d'AJO visant à attirer et à garder des talents, les avocats du programme agiront également comme mentors auprès de ceux du secteur privé, des AS et auprès du personnel d'AJO.

Le programme, qui vise à étendre les services de droit de la famille d'AJO, sera offert dans les régions de la province où il y a une demande importante, mais non satisfaite, d'avocates et d'avocats en droit de la famille pouvant aider la clientèle nécessiteuse.

### **Services de conseils juridiques sommaires**

Le modèle centralisé de conseils juridiques sommaires a été rétabli en 2024-2025 pour faciliter la coordination de la prestation de ces conseils. Le nouveau modèle vise à améliorer l'uniformité, l'efficience et l'accessibilité, notamment pour la clientèle confrontée à des problèmes de droit de la famille ou de droit criminel.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025, l'équipe des conseils juridiques sommaires a traité environ 8 900 interactions avec des clientes et clients (rappels réussis) et joint 81 % des clientes et clients renvoyés au programme. Sur la même période, 1 025 appels en direct ont été

transférés au service d'appel en direct chargé de fournir les conseils juridiques sommaires en droit de la famille; chaque appel a duré 20 minutes en moyenne.

Il y a eu des améliorations considérables dans le respect de la norme de deux jours du service de rappel. En décembre 2023, le délai de rappel était de 12 jours ouvrables en droit de la famille et de 11 jours ouvrables en droit criminel. En décembre 2024, la norme de deux jours du service a été respectée en droit de la famille, tandis que les appels relatifs aux conseils juridiques sommaires en droit criminel ont fait l'objet de rappels dans les trois jours ouvrables.

### **Transfert de la gestion des certificats**

Ce projet a franchi des jalons clés en 2024-2025, le but étant de remplacer d'anciens processus par un système plus agile et automatisé. Un processus de demande centralisé pour les avocates et avocats du secteur privé qui demandent l'inscription au tableau d'AJO a été mis en œuvre dans quatre des six districts. Des travaux sont en cours pour intégrer les deux derniers districts, et la mise en œuvre devrait être terminée d'ici le troisième trimestre de 2025-2026.

L'uniformité et les économies créées par ce système ont permis de réaffecter des ressources aux services prioritaires à la clientèle et au travail effectué dans les tribunaux, y compris l'expansion du rôle des auxiliaires de l'aide juridique. Dans les districts, ces auxiliaires se concentrent maintenant sur les services d'aide juridique fournis au tribunal, les interventions dans les affaires criminelles et l'aide à la clientèle en matière de planification de cautionnement. Ce changement a accru la capacité et permis au personnel et aux AS rémunérés à la journée de focaliser sur la fourniture de l'aide juridique essentielle et la facilitation des comparutions importantes pour la clientèle.

### **Améliorations du programme d'AS pour appuyer la prestation de services virtuels**

L'adaptation des ressources en fonction de chaque palais de justice a donné à AJO une capacité et une souplesse accrues pour déployer des ressources provenant de l'ensemble de la province afin de répondre à la demande. En 2024-2025, AJO a continué à élargir les initiatives de gestion de dossier sans papier et de tenue de fichiers électroniques au niveau des districts pour appuyer la prestation des services virtuels à l'aide de l'accès accéléré aux documents et de formulaires interactifs, qui réduisent au minimum les erreurs de saisie de données et permettent un traitement plus rapide.

### **Participation aux forums de la Cour de justice de l'Ontario (CJO)**

La haute direction d'AJO a participé aux forums provinciaux sur la gestion des causes de la CJO, qui réunissaient des cadres supérieurs de tous les participants au système de justice de la province afin de traiter les enjeux locaux et systémiques et d'élaborer des solutions pour régler l'arriéré des causes en droit criminel et en droit de la famille. Dans le cadre de ces forums et de ses travaux réguliers avec la CJO, AJO a joué un rôle de leader clé dans le traitement de questions cruciales comme la communication de la preuve en

temps opportun, les processus de rationalisation, les manières d'assurer l'utilité des comparutions et la réduction du nombre de personnes non représentées.

En outre, la direction d'AJO a participé au Social Services and Agency Forum, qui réunissait des organismes aidant la clientèle du système de justice pour traiter les manières d'améliorer la coordination et pour obtenir de la rétroaction sur le concept d'un centre de justice communautaire.

### **Nouvelles directives de pratique de la CJO sur les affaires criminelles**

En collaboration avec d'autres participants au secteur de la justice, AJO a appuyé la mise en œuvre progressive et l'opérationnalisation des nouvelles directives de pratique de la CJO. Ces directives visaient à réduire l'engorgement des tribunaux et les retards dans le traitement des cautionnements, et à faire en sorte que les calendriers des procès respectent l'arrêt *Jordan* afin de garantir le droit constitutionnel de la personne accusée à un procès dans un délai raisonnable. AJO a contribué, par des ajustements aux calendriers des AS, la coordination des parties prenantes et sa rétroaction sur les politiques, à promouvoir l'efficience des instances et à rationaliser la gestion des affaires criminelles.

### **Nouveau palais de justice de Toronto (projet postérieur à la fusion du palais de justice de Toronto et du Centre de mises en liberté sous caution)**

AJO a appuyé la transition des services au nouveau palais de justice de Toronto afin de contribuer à assurer la continuité des services et la coordination efficace avec les opérations dans les tribunaux. Après la fusion, AJO a apporté des ajustements à l'affectation des AS et aux procédures d'accueil pour tenir compte de la nouvelle configuration du palais de justice et des demandes de services à mesure que le système de justice adoptait davantage de services en personne et hybrides.

### **Collaboration avec la Cour supérieure de justice (CSJ)**

Au début de 2024, le district de Toronto d'AJO a collaboré avec la magistrature de la CSJ, le Bureau du procureur de la Couronne et la Division des services aux tribunaux pour offrir des services d'AS aux personnes non représentées faisant l'objet d'examens *Myers*. Au cours de l'exercice 2024-2025, AJO a fourni une représentation juridique à des personnes non représentées le jour de leur audience, comblant ainsi une lacune antérieure. Avec l'aide d'AS en milieu carcéral, des personnes non représentées ont pu rencontrer un avocat salarié avant leur audience *Myers* pour en discuter et s'y préparer. Toutes les parties prenantes sont déterminées à assurer la réussite continue de cette initiative.

### **Élargissement des fonctions des spécialistes du cautionnement**

Pour améliorer les résultats de la clientèle dans les affaires de cautionnement complexes, AJO a élargi les fonctions des avocats et avocates spécialistes en mise en liberté sous caution. AJO a affecté du personnel des districts de l'Est et du Centre-Est aux dossiers de cautionnement complexes, y compris les contrôles des motifs de détention et la

comparution aux tribunaux qui appliquent les principes de l'arrêt *R. c. Myers* mentionné ci-dessus. Le contrôle des motifs de détention donne à la personne accusée qui est détenue avant son procès le droit à une décision quant à la nécessité de sa détention. Le personnel spécialiste du cautionnement s'est ajouté à celui qui facilitait les contrôles des motifs de détention à Toronto. En rendant disponibles des spécialistes du cautionnement et l'assistance pour les personnes accusées non représentées à la CSJ, AJO aide les clientes et clients qui ne sont pas aidés par des avocates et avocats du secteur privé à consulter des avocats qui peuvent les aider relativement à des questions nécessitant la présentation de requêtes à la CSJ et d'autres procédures complexes liées à la mise en liberté sous caution. Ce service contribuera à réduire les retards dans les instances de cautionnement.

### **Tribunal de gestion des causes réservé aux personnes non représentées**

En coopération avec le ministère du Procureur général et la CJO, AJO a conçu un projet pilote de 18 mois intégré au système de justice qui sera lancé en 2025-2026. Il vise à créer à la CJO (Toronto) un tribunal de gestion des causes réservé aux personnes non représentées. Le but est de traiter les difficultés et les retards qui touchent ces personnes dans le processus judiciaire criminel. Cette initiative mettra à l'essai un tribunal de gestion des causes en personne seulement qui sera réservé aux personnes non représentées, lesquelles recevront des services d'AS et des soutiens à la navigation, sans égard à l'admissibilité financière. En 2024-2025, AJO a recruté des AS ainsi que des auxiliaires de l'aide juridique et a pris les devants en engageant quatre navigatrices et navigateurs de système, mettant à l'essai ces nouveaux postes dont les titulaires offrent aux personnes accusées non représentées de l'information sur les processus judiciaires, de l'aide pour déterminer les étapes suivantes et obtenir la communication de la preuve, ainsi que des renvois aux ressources disponibles. De plus, grâce à une affectation de personnel du Bureau des avocats de la Couronne, des AS pourront offrir des services utiles d'examen de la preuve communiquée, de négociation et de règlement de différend aux personnes non représentées le jour de leur audience, ce qui entraînera des règlements plus efficents.

### **Amélioration et élargissement des services fournis en personne et à distance dans les tribunaux administratifs et judiciaires**

Pour répondre aux besoins évolutifs de sa clientèle et pour appuyer les efforts du système de justice visant à réduire les arriérés des tribunaux, AJO a élargi les services de base des AS. Il s'agit notamment de la fourniture de services de conseils et de représentation dans le cadre des conférences préparatoires au procès criminel qui sont axées sur un règlement et des conférences en vue d'une transaction avec juge dans les affaires de droit de la famille. AJO a communiqué de nouveaux guides des services aux parties prenantes externes, y compris la magistrature, pour mieux faire connaître l'éventail complet de services d'AS. Cet élargissement des services améliorera globalement la prestation des services à la clientèle et créera des possibilités de croissance et de développement pour les avocats et les auxiliaires de l'aide juridique.

*Les initiatives mentionnées ci-dessus dans la présente section sont compatibles avec les aspects prioritaires suivants d'AJO en 2024-2025 : « appuyer la relance du système de justice » et « renforcer les services de base prévus par le mandat ».*

## 2.Traiter les recommandations découlant de l'examen du mandat de 2022-2023

### A) Proposer ou mettre en œuvre de manière indépendante de nouvelles initiatives dans la supervision de la prestation des services juridiques

En 2024-2025, AJO a proposé et fait progresser de nouvelles initiatives visant à renforcer la prestation et la supervision des services d'aide juridique dans l'ensemble de l'Ontario. Ces travaux portaient sur l'élargissement de l'accès à la justice pour les groupes vulnérables, la modernisation des modèles de prestation des services et l'amélioration de l'efficience opérationnelle. De la hausse des SAF au lancement de nouveaux programmes en passant par l'accroissement des capacités en matière de services virtuels, AJO a fait preuve de leadership et de créativité en s'adaptant à l'évolution des besoins de la clientèle et des demandes du système. Pour en savoir plus sur les progrès accomplis en 2024-2025, voir « Priorités propres à AJO – soutenir la relance des tribunaux » ci-dessus.

### B) Améliorer encore la supervision des cliniques juridiques

En 2022, les cliniques et les organismes étudiants de services juridiques considérés comme présentant un risque faible ont conclu des ententes de service de trois ans en vertu des Règles des services d'aide juridique. En 2024-2025, ces cliniques et organismes ont signé de nouvelles ententes de trois ans qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.

La conclusion de 80 ententes au début de l'exercice témoigne de l'efficacité des Règles des services d'aide juridique, qui établissent, pour la supervision par AJO des bénéficiaires de fonds, un cadre conforme à la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert de la Fonction publique de l'Ontario (FPO).

Par ailleurs, des progrès considérables ont été accomplis en 2024-2025 à l'égard des mises à jour et des initiatives clés suivantes :

- AJO a révisé la politique sur les débours juridiques pour l'harmoniser avec la LSAJ 2020.
- Après avoir collaboré avec l'Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario et le ministère du Procureur général pour traiter les pressions relatives à la rémunération, AJO se concentre présentement sur la mise en œuvre des normes d'offre active de services en français.

- AJO a collaboré avec un expert externe à la conception de formules de financement fondées sur des critères pondérés, comme la mesure de faible revenu, et les données démographiques de la collectivité en vue d'élaborer des options pour l'affectation des fonds selon les besoins de la clientèle.

**C) Définir des objectifs et des stratégies supplémentaires à l'égard de son mandat et les renforcer**

Le plan stratégique 2025-2030 d'AJO, qui décrit comment AJO exécutera son mandat, correspond étroitement aux priorités du gouvernement. Il établit des buts stratégiques accompagnés de lignes directrices précises menant à la réussite. Il énonce également les indicateurs de rendement clés et les indicateurs de risques clés permettant de faire état de l'optimisation des ressources, d'améliorer la reddition de comptes et de communiquer et mesurer les progrès.

**D) Améliorer sa capacité d'innovation et étudier des modèles novateurs de prestation de services**

De nombreuses initiatives lancées par AJO en 2024-2025 jettent les bases d'innovations à venir. Ses investissements dans son infrastructure technologique et dans ses processus développent la capacité d'innovation. Les travaux qui appuient la réalisation de cette priorité comprennent ce qui suit :

- **Examen des modes de fonctionnement** : AJO a effectué un examen complet des processus et des services touchant la clientèle pour déterminer les flux de travail et guider la conception des systèmes à l'avenir. Cet examen, qui comprenait des consultations interfonctionnelles, a ouvert la voie à l'intégration et à la modernisation futures des systèmes.
- **Wi-Fi dans les tribunaux** : Le retour aux activités sur place dans les palais de justice depuis la pandémie de COVID-19 a souligné à la fois les limites de la couverture existante de leur infrastructure Wi-Fi et la nécessité qu'AJO y ait accès à une connectivité fiable de capacité supérieure, tant pour assurer la prestation des services à la clientèle que pour appuyer les tribunaux. Parce qu'AJO doit de plus en plus fournir des services en mode hybride (virtuellement et en personne) dans les palais de justice et que le volume des communications des preuves et de dépôts judiciaires augmente, la dépendance envers la technologie de vidéoconférence et la nécessité d'un débit de transmission adéquat s'accroissent. En 2024-2025, AJO a collaboré avec le ministère du Procureur général et d'autres intervenants afin de commencer à traiter ces problèmes, et a élaboré un plan d'améliorations pour toute la province.

*Les initiatives mentionnées ci-dessus dans la présente section sont compatibles avec les aspects prioritaires suivants d'AJO en 2024-2025 : « transformer et moderniser*

*l'infrastructure et les systèmes technologiques » et « renforcer les services de base prévus par le mandat ».*

#### **E) Apporter des améliorations au suivi du rendement**

Conformément au plan stratégique 2025-2030, un cadre de mesure du rendement a été établi, y compris les indicateurs de rendement clés et les indicateurs de risques clés. En 2025-2026, AJO continuera à faire état des indicateurs existants et déterminera les niveaux de référence des nouvelles mesures. Le suivi et la communication du rendement en fonction de ces mesures permettront d'intégrer des décisions fondées sur les données probantes à la planification des stratégies et des activités.

#### **F) Assurer la durabilité financière**

Le cadre de financement d'AJO est particulier, car il comprend des revenus provenant du gouvernement de l'Ontario, des contributions prévues par les ententes de partage des coûts conclues avec le gouvernement fédéral relativement aux affaires de droit des réfugiés et de droit criminel, ainsi que des fonds de la Fondation du droit de l'Ontario. Les revenus provenant de la Fondation varient chaque année selon l'évolution des taux d'intérêt et des soldes des comptes mixtes en fiducie détenus par les avocats et les parajuristes. AJO a navigué dans cette complexité financière et a fonctionné dans les limites des ressources financières disponibles comme suit :

- Une gestion financière conservatrice qui a permis à AJO de disposer des ressources financières nécessaires pour maintenir ses programmes et ses initiatives pendant leur cycle de vie;
- Une collaboration avec le ministère du Procureur général visant à assurer l'uniformité et la transparence des rapports financiers et de la méthodologie prévisionnelle;
- Des vérifications internes qui effectuent des évaluations annuelles pour assurer le fonctionnement efficace des contrôles internes.

#### **G) Explorer plus à fond le moyen de mieux attirer et garder les talents**

En 2024-2025, AJO a pris des mesures utiles pour renforcer sa main-d'œuvre et appuyer les juristes professionnels qui fournissent des services dans toute la province. Les membres inscrits au tableau, le personnel interne et celui des entités fournisseurs de services jouent un rôle crucial dans le maintien de l'accès à la justice. Afin de soutenir les membres inscrits au tableau et le personnel, AJO a mis en œuvre des initiatives ciblées visant à rationaliser les processus et à améliorer la culture dans le lieu de travail. Ces efforts ont été complétés par des investissements dans la formation de la direction, l'engagement du personnel et l'aide aux cliniques, le tout en vue de bâtir un système d'aide juridique plus résilient, plus inclusif et plus durable.

- **Gestion du tableau**

Il est essentiel d'attirer et de conserver les talents juridiques pour maintenir la qualité des services et assurer l'accès en temps opportun à la justice pour la clientèle. Toutefois, il demeure difficile d'assurer la disponibilité des avocates et avocats inscrits au tableau. Le taux d'acceptation de certificats, qui a atteint un sommet de 94 % en 2013-2014, est passé à 87 % en 2024-2025. Pour réagir, AJO a pris des mesures en 2024-2025 afin d'appuyer les membres inscrits au tableau, y compris des réformes des tarifs et des initiatives de simplification des processus, comme la rationalisation de la déclaration annuelle de l'avocat.

En 2024-2025, AJO a mis en œuvre la phase suivante de son initiative de réforme des tarifs, qui a débuté en octobre 2023. Elle comprenait des augmentations des taux horaires et des tarifs forfaitaires visant à améliorer la rétention des avocates et avocats inscrits au tableau et à assurer une rémunération équitable. L'impact des augmentations des tarifs se voit dans les données sur la satisfaction de ces avocates et avocats, laquelle a atteint son plus haut niveau en 2024-2025 (voir la section sur les [mesures des services](#) ci-dessous).

En outre, AJO a traité de façon prioritaire le recrutement et la rétention des juristes professionnels, notamment dans les régions mal desservies, en échangeant avec les écoles de droit, les associations de juristes et le Barreau de l'Ontario. Des comités consultatifs représentant divers domaines du droit fournissent des commentaires éclairés sur la prestation des services et les besoins de la clientèle.

AJO a offert, à nouveau, des possibilités de perfectionnement professionnel aux avocates et avocats inscrits au tableau pour qu'ils satisfassent aux exigences du Barreau de l'Ontario en plus de se tenir au courant des affaires juridiques et d'acquérir des compétences qui se rapportent à la prestation des services d'aide juridique. En 2024-2025, AJO a organisé près de 50 activités de perfectionnement professionnel, y compris des déjeuners-conférences, des cours et d'autres activités.

D'autres soutiens à l'intention des membres inscrits au tableau sont fournis par le Centre d'aide aux avocats, qui a reçu plus de 45 000 demandes de renseignements et dont le taux de réponse s'élevait à 97 %. De plus, AJO a fourni du soutien et de la formation de haute qualité en matière de recherche aux avocates et avocats représentant des clients bénéficiaires de l'aide juridique : son site Web LAO LAW a été visité plus de 39 000 fois, 55 000 mémoires ont été consultés et plus de 13 000 vidéos de formation ont été visualisés. Ce travail renforce la capacité d'AJO de répondre à la demande et de favoriser la durabilité et la sensibilité du système d'aide juridique.

- **Personnel d'AJO**

AJO est déterminée à offrir des lieux de travail sains, inclusifs et engagés où le personnel se sent valorisé et appuyé. En 2024-2025, l'organisme a fait progresser plusieurs initiatives visant à renforcer la culture interne, à favoriser la croissance professionnelle et à réagir à la rétroaction du personnel.

Après le sondage sur l'engagement du personnel réalisé en 2023-2024, AJO a élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan d'action visant à améliorer l'expérience de ses employées et employés ainsi que les programmes et les pratiques les concernant. Il accorde la priorité à la culture du lieu de travail, les sentiments d'habilitation, le soutien à la santé mentale, les possibilités de formation et les communications efficaces. La sécurité psychologique a aussi été reconnue comme étant d'une importance cruciale pour les membres du personnel dont les fonctions les mettent en contact avec la clientèle.

AJO a lancé « Accelerate », un nouveau programme de développement du leadership, pour favoriser la planification de la relève et accroître la capacité de gestion dans l'ensemble de l'organisme. Le programme représente un investissement clé dans le renforcement des compétences de leadership à l'interne. En outre, AJO a offert régulièrement au personnel des déjeuners-conférences sur un éventail de sujets juridiques pertinents en 2024-2025. Ces séances aident également le personnel à satisfaire aux exigences de perfectionnement professionnel du Barreau de l'Ontario.

AJO a offert des expériences riches et variées à 27 stagiaires tout en collaborant avec les écoles de droit pour soutenir les étudiantes et étudiants dans le cadre du Programme de pratique intégrée et du Programme de pratique du droit. Ces initiatives concernant les étudiants et les stages sont un pilier de l'engagement d'AJO envers le maintien d'un bon bassin de talents qui pourraient un jour occuper des postes de juriste au sein de l'organisme.

- **Soutiens aux cliniques**

Le Bureau de ressources des cliniques, un soutien important pour les entités fournisseurs de services d'AJO, a pour mandat de fournir des services de soutien, notamment des services de recherche juridique de haute qualité, pour accroître l'efficience et l'efficacité des cliniques juridiques communautaires, des organismes autochtones de services juridiques et des organismes étudiants de services juridiques financés par AJO. En 2024-2025, le Bureau a connu une augmentation de 10 % des demandes d'aide relatives à des dossiers particuliers et une hausse de 7 % des demandes de services de soutien judiciaire.

Pour aider les cliniques à recruter et à conserver leur personnel, AJO a haussé en 2024-2025 le financement de la rémunération qui leur est accordé afin d'appuyer leurs initiatives de dotation et leurs structures salariales.

*Les initiatives mentionnées ci-dessus dans la section G sont compatibles avec les aspects prioritaires suivants d'AJO en 2024-2025 : « attirer des prestataires de services externes et des talents internes et les garder ».*

### **3.Traiter les recommandations découlant de l'examen de la vérification**

AJO a mis en œuvre toutes les recommandations découlant de l'examen de la vérification réalisé en 2022 par la Division de la vérification interne de l'Ontario relativement à ses processus de gestion et de prévision financières. La Division a validé les éléments probants établissant la mise en œuvre et a fermé le dossier de vérification en 2023.

## **Priorités du gouvernement pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration**

### **1.Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

AJO a lancé plusieurs initiatives qui appuient la réalisation de cette priorité gouvernementale, y compris les suivantes :

- Investissements stratégiques dans des mises à niveau technologiques pour que l'infrastructure technologique et de TI réponde aux nouveaux besoins de l'organisme et de la clientèle.
- Réalisation d'un examen des modes de fonctionnement pour documenter et rationaliser les processus liés à l'accueil, à l'admissibilité et aux services.
- Collaboration avec le gouvernement fédéral pour obtenir la totalité des fonds destinés au programme en droit de l'immigration et des réfugiés.

### **2.Transparence et responsabilisation**

AJO se conforme aux directives et aux politiques applicables et continue à examiner et à améliorer ses politiques internes ainsi qu'à former son personnel à leur sujet pour assurer la conformité, y compris en ce qui concerne celles liées aux normes de comptabilité ou à la transparence et à la responsabilisation relativement aux rapports. Les initiatives particulières entreprises en 2024-2025 qui appuyaient la réalisation de cette priorité gouvernementale comprenaient ce qui suit :

- Élaboration du plan stratégique 2025-2030, qui prévoit notamment un cadre robuste de mesure du rendement qui sera intégré à la planification annuelle des activités.
- Amélioration des pratiques de gestion de l'information et de la protection de la vie privée :
  - intégration des principes de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée au processus d'approvisionnement;
  - élaboration de nouveaux systèmes et adoption de processus de communication des risques d'entreprise liés à ces principes – une exigence des directives sur les données;
  - utilisation des résultats de l'évaluation de la maturité de la FPO en matière de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée afin de lancer les travaux sur les activités de maturation.
- Production et mise à la disposition du public, dans les délais prévus, du plan d'activités 2025-2026 – 2027-2028 et du rapport annuel 2023-2024 d'AJO.
- Préparation et présentation au ministère du Procureur général de la note d'attestation du plan d'activités décrivant les initiatives clés qu'AJO lancera pour réaliser les priorités du gouvernement.
- Préparation et présentation au ministère du Procureur général, le 21 février 2025, de la documentation d'attestation annuelle de la conformité d'AJO à titre d'organisme régi par un conseil d'administration en 2024-2025, comme le prévoit la Directive concernant les organismes et les nominations. La documentation atteste que les exigences de base relatives aux contrôles internes ont été respectées au cours de la période visée.

### **3. Gestion des risques**

AJO a continué à améliorer son programme de gestion du risque d'entreprise conformément à la Directive sur la gestion globale des risques et à la Directive concernant les organismes et les nominations de la FPO. Ces efforts ont consisté surtout à intégrer la sensibilisation au risque dans l'ensemble de l'organisme en communiquant les pratiques et les attentes standard, et à améliorer la capacité d'AJO de déceler, d'évaluer, d'atténuer, et de surveiller et de communiquer de façon proactive les risques. Grâce à l'intégration de la gestion des risques aux processus de planification et de prise de décisions, AJO est mieux équipée pour prévoir les problèmes et réagir efficacement.

### **4. Gestion de la main-d'œuvre**

Pour composer avec l'augmentation de la demande de services résultant des hausses des SAF, AJO a mobilisé des ressources supplémentaires pour les AS, les auxiliaires de l'aide juridique et le personnel du centre d'appel. La mise en œuvre progressive de l'élargissement des services décrit dans le guide des services des AS mis à jour a aussi nécessité une approche stratégique de la gestion de la demande accrue. La réaction d'AJO comprenait des analyses de l'environnement et des collectes ciblées de renseignements auprès des équipes de gestion pour guider la planification proactive de la

main-d'œuvre, ainsi que des collectes de données permettant de prévoir la demande et d'assurer la prestation efficace des services.

## 5. Diversité et inclusion

AJO a continué à développer une culture positive et inclusive dans ses lieux de travail en 2024-2025. Parmi les initiatives mises en œuvre dans l'ensemble de l'organisme mentionnons des rappels mensuels sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'appartenance, des réseaux informels réunissant des membres du personnel, des balados ainsi que des bulletins réguliers présentant des membres du personnel.

Pour mieux comprendre les caractéristiques démographiques du personnel et ses perceptions en matière d'inclusion, de confiance et d'engagement, AJO a entrepris une évaluation de l'inclusion, de la diversité et de l'équité. Cette évaluation, qui visait à déterminer comment les membres du personnel vivent leur rôle, leur traitement et leur lien avec AJO, servira à guider des mesures prioritaires et élaborer de nouvelles ressources de formation.

Pour assurer le maintien de la conformité avec la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, AJO a apporté d'importantes mises à jour à ses politiques d'accessibilité. Elle a fait réaliser par le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité une vérification qui a confirmé que l'organisme respecte ses obligations prévues par la Loi. Ce résultat témoigne de son engagement permanent envers la création d'un milieu inclusif et accessible pour l'ensemble de la clientèle, du personnel et des parties prenantes.

En plus de créer un milieu de travail inclusif, AJO s'efforce de fournir des services équitables qui respectent la diversité de sa clientèle dans le cadre des initiatives suivantes :

- En 2024-2025, AJO a continué à recueillir des données sur l'autochtonité et la race des clientes et clients servis par les AS à l'étape du cautionnement afin de mieux comprendre les éventuelles disparités et de guider les décisions relatives aux politiques. De plus, pour contribuer à traiter le racisme systémique et la surreprésentation des personnes noires parmi la population détenue, AJO a élaboré des ressources sur le racisme systémique et la présentation d'observations concernant le racisme anti-Noirs à l'étape du cautionnement. Ces ressources sont mises à la disposition des AS et des avocates et avocats inscrits au tableau.
- AJO a continué à collaborer avec le ministère de la Justice fédéral et le ministère du Procureur général pour étendre l'utilisation de l'évaluation de l'impact de la race et de la culture, qui donne lieu à un rapport présentiel permettant au juge chargé de déterminer la peine de mieux comprendre les effets du racisme, de la pauvreté, de la marginalisation et de l'exclusion sociale sur la personne délinquante.
- L'évaluation de l'impact sur l'équité a été intégrée davantage à l'élaboration des politiques et des programmes, y compris en cas de proposition de modification des Règles des services d'aide juridique. Chaque proposition de politique comprend

désormais une telle évaluation préliminaire visant à cerner les risques possibles et les considérations d'équité pour les groupes marginalisés et racialisés.

- AJO a diffusé un rapport résumant la Stratégie de justice applicable aux Autochtones. Intitulé *// est temps d'agir : Services aux Autochtones chez Aide juridique Ontario*, il décrivait le chemin à parcourir. En juin 2025, le plan d'action d'AJO pour les cinq prochaines années a été lancé. Ce plan, intitulé *Plan d'action de Services aux Autochtones*, prévoit le renforcement des relations avec les partenaires autochtones, l'élaboration de modèles de services adaptés à la culture et la détermination des possibilités d'amélioration de l'accès et des résultats pour la clientèle autochtone.
- AJO a conclu des ententes de service avec Aboriginal Legal Services et la Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation pour assurer le maintien de la prestation des services à la clientèle et aux communautés autochtones.
- AJO a maintenu la formation obligatoire régulière sur la compétence culturelle destinée à tous les membres du personnel pour qu'ils comprennent les expériences antérieures et actuelles des peuples autochtones au sein du système de justice. La formation favorise une prestation des services respectueuse tenant compte des traumatismes.
- Pour la deuxième année, Waawiye, l'initiative de mentorat axé sur les Autochtones d'AJO, a aidé le personnel autochtone et a développé des parcours vers le leadership au sein d'AJO. Ce programme est compatible avec les objectifs plus généraux de favoriser la représentation des Autochtones dans des postes du secteur public. Le réseau Maamwi a été lancé à l'intention des membres du personnel d'AJO qui s'identifient comme membres d'une Première Nation, Métis ou Inuits afin qu'ils se réunissent et établissent une communauté.
- AJO a examiné sa politique de consultation publique en fonction de l'équité afin de déterminer comment elle pourrait mieux intégrer les échanges utiles avec les communautés méritant l'équité, notamment les communautés autochtones, aux processus d'élaboration des politiques et des règles de l'organisme.

*Les initiatives mentionnées ci-dessus dans la présente section sont compatibles avec les aspects prioritaires suivants d'AJO en 2024-2025 : « réconciliation, lutte contre le racisme, équité, diversité et inclusion ».*

## 6. Collecte, communication et utilisation des données

AJO a pris des mesures afin de concevoir, de développer et de mettre en œuvre un cadre amélioré de gestion de l'information et des données pour optimiser l'utilisation des renseignements et des données ainsi que la gestion de leur cycle en vue d'améliorer la prise de décisions, la communication de renseignements, les rapports axés sur les résultats et la prestation des services. Ces travaux ont été guidés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés* ainsi que les directives, les politiques et les objectifs du gouvernement concernant l'information.

En conformité avec les directives provinciales, AJO a continué à intégrer les principes de protection de la vie privée et d'accès au développement des systèmes, à l'approvisionnement et aux politiques. Une évaluation de la maturité a été effectuée et des mesures préliminaires ont été mises en œuvre pour améliorer la conformité et la gestion des risques.

## 7. Prestation et service à la clientèle numériques

En réaction à la hausse des volumes d'appels, compte tenu notamment des chiffres record de 2023-2024 et de la pression persistante en 2024-2025, AJO a modifié des structures et des processus. Les résultats préliminaires indiquent des améliorations mesurables : taux accru de réponse aux appels, délais d'attente raccourcis et fermetures de files d'attente plus rares, malgré la demande qui est demeurée élevée. Ces gains confirment l'utilité d'investir dans les services de première ligne pour améliorer le soutien à la clientèle et l'efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, plusieurs initiatives qui ont progressé en 2024-2025 appuient la réalisation de la priorité gouvernementale en matière de prestation et de service à la clientèle numériques, y compris ce qui suit :

- **Remplacement du système de gestion des relations avec la clientèle (CRM) :** AJO a poursuivi les travaux préliminaires visant à cerner les besoins opérationnels, à établir l'équipe du projet et le plan d'approvisionnement, à évaluer les options concernant les fournisseurs et à harmoniser le remplacement avec les autres initiatives numériques.
- **Outil Recherche de services :** En 2024-2025, l'outil Recherche de services a été lancé à l'interne, le lancement public étant prévu pour le début de l'exercice 2025-2026. Il s'agit d'un outil d'autotriage basé sur un répertoire et un parcours guidé qui permet aux utilisateurs de trouver rapidement et facilement, à leur convenance, un service juridique, les coordonnées d'un bureau situé à proximité ainsi que l'information et les ressources correspondant à leur question juridique.
- **Portail Espace client :** La planification relative au type de la nouvelle application et à la fonctionnalité étendue du portail Espace client a commencé en 2024-2025. L'élargissement de l'admissibilité aux applications en ligne, l'ajout de fonctions et le perfectionnement permanent des fonctions existantes amélioreront la prestation des services numériques et renforceront les services de base prévus par le mandat. Ce projet s'harmonise avec le projet plus général de remplacement du système de gestion des relations avec la clientèle pour offrir à celle-ci une expérience sans heurt.
- **Solution de centre d'appel :** AJO a avancé dans le processus d'approvisionnement et de planification en vue du remplacement de la technologie de son centre d'appel. Compte tenu des quelque 625 000 appels reçus chaque année dans l'ensemble des secteurs d'activité, cet investissement est essentiel à l'amélioration de l'acheminement des appels, de la réactivité et de l'expérience d'accueil de la clientèle. La mise en œuvre est prévue pour 2025-2026.

- **Services en français :** Étant donné les nouvelles exigences relatives à l'offre active de services en français et pour mieux répondre aux besoins de la clientèle, une formation obligatoire sur ce sujet destinée à l'ensemble du personnel a été donnée en 2024, et 83 % des membres du personnel l'ont suivie en 2024-2025. Toutes les nouvelles recrues doivent la suivre dans le cadre de leur intégration.
- **Services multilingues :** Le processus d'approvisionnement en vue d'un nouveau contrat d'interprétation et de traduction visant les services d'AJO et des cliniques s'est déroulé en 2024 et a permis d'assurer le maintien de la couverture dans plus de 300 langues à un prix global réduit. L'utilisation des services a crû de 4 % par rapport à l'exercice précédent, indiquant une hausse générale de la demande pour les services d'AJO.

*Les initiatives mentionnées ci-dessus dans la présente section sont compatibles avec les aspects prioritaires suivants d'AJO en 2024-2025 : « renforcer les services de base prévus par le mandat » et « transformer et moderniser l'infrastructure et les systèmes technologiques ».*

# PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

Les principaux indicateurs de rendement (**PIR**) donnent un aperçu des performances d'AJO par rapport à son mandat tel qu'il est défini dans la LSAJ et aux engagements de son plan d'activités annuel. Ils constituent un outil de responsabilisation essentiel et garantissent le succès d'AJO à long terme.

## Santé organisationnelle

Indicateur	Fréquence de la mesure	Dernière mesure	Cible	2023-2024	2024-2025
Roulement	Annuel <sup>1</sup>	T4 2024-2025	10 %	12,4 %	11,9 %
Ratio personnel-cadres	Annuel	T4 2024-2025	7 à 1	6,7 à 1	6,6 à 1
Nombre moyen de jours de maladie par employé(e)	Annuel <sup>2</sup>	T4 2024-2025	10,1 jours	11,9 jours	10,3 jours
Engagement du personnel	Annuel	T4 2024-2025	À confirmer <sup>3</sup>	Voir ci-dessous la réponse aux éléments spécifiques	Le prochain sondage aura lieu en 2025-2026.
				Satisfaction au travail : 69 %	
				Satisfaction dans le rôle actuel : 79 %	
				Sentiment de valorisation en tant que membre du personnel : 58 %	

<sup>1</sup> Calculé par année civile.

<sup>2</sup> Calculés et rapportés par année civile, car ils sont liés à l'administration des prestations.

<sup>3</sup> Une nouvelle approche du sondage a été appliquée en 2023-2024. Le prochain sondage sur l'engagement du personnel aura lieu en 2025-2026 et le sondage de 2023-2024 servira de référence aux fins des améliorations à apporter.

# Indicateurs financiers

Indicateur	Fréquence de la mesure	Dernière mesure	Cible	2023-2024	2024-2025
				2023-2024	2024-2025
Fonds de roulement net	Annuel	2024-2025	3 mois d'obligations financières ou de dépenses d'AJO	Cible atteinte	Cible atteinte
Actif net non affecté	Annuel	2024-2025	Excédent de 242 M\$	Excédent de 301,9 M\$	Excédent de 443 M\$
Solde de trésorerie	Annuel	2024-2025	Solde de trésorerie prévu de 344,4 M\$	Solde de 327,1 M\$	Solde de 383,7 M\$

# Mesures de services

Indicateur	Fréquence de la mesure	Dernière mesure	Cible	2023-2024	2024-2025
				2023-2024	2024-2025
% des appels pris dans les trois minutes (N1)	Annuel	T4 2024-2025	80 %	69 %	86 %
% des appels pris dans les trois minutes (CAA)	Annuel	T4 2024-2025	80 %	92 %	86 %
% des appels pris dans les trois minutes (clients détenus)	Annuel	T4 2024-2025	80 %	67 %	77 %
% des appels pris dans les 20 minutes (N2)	Annuel	T4 2024-2025	80 %	41 %	61 %
Satisfaction globale de la clientèle (% de réponses positives)	Annuel	T4 2024-2025	80 %	82 %	84 %

Satisfaction globale des avocat(e)s (% de réponses positives)	Annuel	T4 2024-2025	50 %	57 %	59 %
---	--------	--------------	------	------	------

# Analyse du rendement opérationnel

## Services des avocats de service

Le programme d'AS d'AJO offre des conseils juridiques et des services de représentation dans les tribunaux criminels, les tribunaux pour les jeunes et les tribunaux de la famille de l'Ontario. Ces services sont fournis par des avocates ou avocats salariés d'AJO et par des avocates et avocats privés rémunérés à la journée.

Les AS aident les personnes admissibles qui ont besoin de conseils ou de services de représentation. Souvent, l'AS aide la même personne à plusieurs reprises, à des dates différentes et pour des affaires différentes.

Depuis que les tribunaux ont rétabli leurs niveaux de services d'avant la pandémie, AJO a constaté une augmentation du nombre d'interventions des AS (en ligne et en personne).

## Nombre de clients servis par des AS

Domaine du droit	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Droit criminel	377 694	559 510	630 062	721 635	840 418
Droit civil <sup>4</sup>	55 544	67 122	82 673	95 305	83 194
Total	433 238	626 632	712 735	816 940	923 612

## Programme de certificats

Le programme de certificats est un élément clé de la prestation de services d'AJO. Chaque année, des milliers de personnes en Ontario reçoivent de l'aide au moyen d'un certificat qui leur permet d'embaucher une avocate ou un avocat inscrit au tableau d'AJO qui offrent des services relatifs à des affaires juridiques spécifiques.

Une personne peut demander un certificat, en ligne sur Espace client, au téléphone ou en personne au palais de justice. AJO évalue l'admissibilité financière et juridique. Si l'admissibilité est établie, elle délivre un certificat qui couvrira les montants

<sup>4</sup> Cette catégorie comprend principalement des personnes servies dans des tribunaux de la famille.

normalement payés pour le travail requis pour fournir ce genre de service. La plupart des décisions sur l'admissibilité sont prises le jour même. Une fois le certificat délivré, la personne est libre de choisir l'avocate ou avocat de son choix dans le tableau des avocats d'AJO pour la représenter.

La durée moyenne d'un certificat dépend de plusieurs facteurs, dont l'établissement du rôle des tribunaux, les modifications législatives et le fait que l'affaire donne lieu à un procès ou non.

### Demandes de certificats

Le nombre de demandes est passé d'un peu plus de 103 000 en 2020-2021 à plus de 155 000 en 2024-2025, surtout en raison de la récente croissance de la demande de services en droit criminel et en droit de l'immigration et des réfugiés.

### Demandes formelles de certificat par exercice<sup>5</sup>

Demandes de certificat	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Demandes présentées	103 077	114 762	122 527	152 030	155 407

La plupart des demandes de certificats sont approuvées. En 2024-2025, 88 % des demandes ont été approuvées tandis qu'environ 8 % seulement ont été refusées.

### Résultats des demandes de certificat<sup>6</sup>

Résultats	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Demandes approuvées	94 909	100 419	106 830	135 279	135 811
Demandes refusées	6 527	10 700	11 526	12 410	12 666
Autres <sup>7</sup>	2 618	3 420	4 991	5 253	6 422
<b>Total, résultats consignés</b>	<b>104 054</b>	<b>114 539</b>	<b>123 347</b>	<b>152 942</b>	<b>154 899</b>

### Délai de prise de la décision concernant la demande de certificat

	2020-2021	2021-	2022-	2023-	2024-2025
Même jour	88 743	89 502	90 983	119 264	116 130
De 2 à 7 jours	6 477	10 715	12 981	14 560	12 421

<sup>5</sup> Ce tableau est basé sur les demandes présentées pendant chaque exercice financier concerné.

<sup>6</sup> Le nombre de demandes et les résultats enregistrés au cours d'une année donnée peuvent mener à un léger écart. Ce dernier est attribuable au fait qu'une demande faite à la fin de l'exercice peut avoir été examinée au début de l'exercice suivant ou que la demande a été approuvée après un processus de réexamen.

<sup>7</sup> La catégorie « Autres » comprend les résultats administratifs comme les renvois de clients, les demandes retirées et les erreurs de création de demandes.

De 8 à 14 jours	2 068	3 588	4 665	4 554	6 209
De 15 à 30 jours	2 410	4 518	6 294	6 377	8 688
Plus de 30 jours	4 356	6 216	8 424	8 187	11 451
<b>Total, résultats consignés</b>	<b>104 054</b>	<b>114 539</b>	<b>123 347</b>	<b>152 942</b>	<b>154 899</b>
<b>Résultat le même jour</b>	<b>85 %</b>	<b>78 %</b>	<b>74 %</b>	<b>78 %</b>	<b>75 %</b>

## Certificats approuvés selon le domaine du droit

Domaine du droit	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Droit criminel	52 068	57 505	56 207	63 396	70 587
Droit de la famille	28 302	23 774	18 906	19 328	20 576
Droit de l'immigration et des réfugiés	6 750	11 510	23 688	44 762	36 390
Droit civil <sup>8</sup>	7 789	7 630	8 029	7 793	8 258
<b>Total, certificats délivrés</b>	<b>94 909</b>	<b>100 419</b>	<b>106 830</b>	<b>135 279</b>	<b>135 811</b>

### Taux d'acceptation

Le pourcentage de certificats qui ont permis à la clientèle d'embaucher une avocate ou un avocat (appelé taux d'acceptation) est généralement élevé, mais il varie en fonction du domaine du droit. Par exemple, en droit de la famille, une cliente ou un client peut décider de ne pas donner suite à son affaire ce qui entraîne l'expiration du certificat inutilisé. De plus, le nombre d'avocats qui exercent le droit de la famille a diminué, ce qui réduit le nombre d'avocats disponibles.

Ces facteurs contribuent à réduire les taux d'acceptation en droit de la famille par comparaison au droit criminel, un domaine dans lequel davantage d'avocats du tableau demeurent actifs et la clientèle est plus susceptible de poursuivre son affaire.

### Taux d'acceptation<sup>9</sup>

Domaine du droit	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025 (T1 à T3)
Droit criminel	95 %	94 %	93 %	92 %	91 %
Droit de la famille	73 %	67 %	66 %	65 %	63 %

<sup>8</sup> La catégorie « Droit civil » comprend les affaires de la Commission du consentement et de la capacité, les affaires de droit carcéral et les affaires des tribunaux administratifs civils.

<sup>9</sup> AJO a précisé le mode de calcul du taux d'acceptation pour mieux tenir compte des Règles des services d'aide juridique de 2020. Le taux d'acceptation indiqué ici est le pourcentage de certificats acceptés par les avocats et avocates dans les 180 jours de leur délivrance à la cliente ou au client.

Droit de l'immigration et des réfugiés	90 %	89 %	88 %	88 %	89 %
Droit civil	95 %	95 %	95 %	95 %	94 %
<b>Tous les domaines</b>	<b>88 %</b>	<b>87 %</b>	<b>87 %</b>	<b>87 %</b>	<b>87 %</b>

### Avocats fournissant des services en vertu d'un certificat

Chaque année, des milliers d'avocates et avocats partout en Ontario acceptent des certificats d'aide juridique et représentent des clientes et clients. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'avocates et avocats qui ont accepté au moins un certificat au cours d'un exercice financier donné.

Bien que la taille totale du tableau d'avocats d'AJO varie au fil du temps, ces chiffres donnent une indication du nombre d'avocates et d'avocats qui activement procurent des services dans le cadre du programme de certificats.

### Nombre d'avocates et avocats ayant accepté un certificat d'AJO

Avocates et avocats	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre	3 266	3 146	2 932	2 913	2 947

### Avocats ayant reçu plus de 100 000 \$ d'honoraires

Dans le cadre de son engagement à gérer les fonds publics de manière responsable et à maintenir la qualité des services d'aide juridique, le nombre d'heures qui peut être facturé au titre d'un certificat est limité. Ces limites garantissent que les causes sont traitées efficacement tout en permettant aux avocates et avocats de consacrer le temps nécessaire aux affaires complexes.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'avocates et avocats qui ont reçu des honoraires liés à des certificats de plus de 100 000 \$ au cours d'un exercice donné. La majorité de ces avocates et avocats a reçu entre 100 000 \$ et 250 000 \$ et un plus petit groupe a reçu plus de 250 000 \$.

### Nombre d'avocates et avocats ayant reçu plus de 100 000 \$ d'honoraires

Honoraires	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
De 100 000 à 250 000 \$	431	598	604	639	626
Plus de 250 000 \$	46	68	78	125	81
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>666</b>	<b>682</b>	<b>764</b>	<b>707</b>

## Coût moyen d'un certificat exécuté selon le domaine du droit

Domaine du droit	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Droit criminel	1 672 \$	1 667 \$	1 674 \$	1 680 \$	1 796 \$
Droit de la famille	3 490 \$	3 555 \$	3 927 \$	4 085 \$	4 146 \$
Droit de l'immigration et des réfugiés	2 028 \$	2 204 \$	2 242 \$	2 169 \$	2 233 \$
Droit civil	1 345 \$	1 329 \$	1 375 \$	1 426 \$	1 524 \$
<b>Coût moyen global</b>	<b>1 947 \$</b>	<b>2 007 \$</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>2 014 \$</b>	<b>2 079 \$</b>

## Durée moyenne d'un certificat exécuté (en mois)

Domaine du droit	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Droit criminel	8,9	9,4	9,7	9,2	8,7
Droit de la famille	16,2	16,7	18,5	19,4	18,6
Droit de l'immigration et des réfugiés	17,3	18,7	16,1	12,8	15,9
Droit civil	3,3	3,3	3,3	3,1	2,8
<b>Durée moyenne globale</b>	<b>10,0</b>	<b>10,9</b>	<b>11,0</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>

## Services de droit relatif à la pauvreté

Le travail effectué relativement aux dossiers est au cœur du travail en droit relatif à la pauvreté effectué par les cliniques d'aide juridique : presque 124 000 dossiers ont été ouverts en 2024-2025 (4 % de plus par rapport à l'exercice précédent). Ces dossiers concernent souvent des soutiens au revenu comme Ontario au travail, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou l'indemnisation des travailleurs. Comme le montre le tableau, les services en droit relatif à la pauvreté offerts par les cliniques comprennent aussi les interventions des AS auprès des locataires, les renvois à d'autres services juridiques ou sociaux (ou l'aide pour les joindre) et des initiatives comme les activités de sensibilisation du public ou de défense des droits.

Type de service	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dossiers ouverts	85 818	96 931	109 835	119 883	124 151
Renvois	35 882	45 299	49 338	60 804	69 907
Initiatives	6 779	6 434	5 507	6 749	6 265
Interventions des AS	25 521	67 686	67 092	96 740	78 130

# **COMMENTAIRES ET ANALYSES SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

Les commentaires et analyses sur les états financiers visent à aider les lecteurs à comprendre les résultats liés à la situation financière d'AJO pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Il faut lire le présent rapport avec les états financiers vérifiés d'AJO pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public, et les notes afférentes, qui font partie de ces états.

## Faits saillants

Faits saillants financiers en 2024-2025 (en milliers de dollars)

État des résultats de l'exercice terminé le 31 mars

Écart entre

	Budget de 2024-2025	Résultats réels de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024	Budget de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024
<b>Revenus</b>	(a)	(b)	(c)	(b-a)	(b-c)
Financement gouvernemental	435 660	418 052	403 019	(17 608)	15 033
Fondation du droit de l'Ontario	290 000	274 325	330 779	(15 675)	(56 454)
Dossiers visés par le protocole	8 800	9 871	9 310	1 071	561
Autres <sup>10</sup>	20 459	25 922	18 610	5 463	7 312
<b>Total des revenus</b>	<b>754 919</b>	<b>728 170</b>	<b>761 718</b>	<b>(26 749)</b>	<b>(33 548)</b>
<b>Dépenses</b>	(a)	(b)	(c)	(b-a)	(b-c)
Programme de certificats	293 016	279 268	251 157	(13 748)	28 111
Programme de services fournis par des AS service et des avocats salariés	124 229	136 779	117 185	12 550	19 594
Services des cliniques	115 411	112 893	106 577	(2 518)	6 316
Autres programmes	6 153	6 255	6 182	102	73
<b>Total des programmes pour les clients</b>	<b>538 809</b>	<b>535 195</b>	<b>481 101</b>	<b>(3 614)</b>	<b>54 094</b>
Administration et autres coûts <sup>11</sup>	57 388	52 850	51 107	(4 538)	1 743
<b>Total des dépenses</b>	<b>596 197</b>	<b>588 045</b>	<b>532 208</b>	<b>(8 152)</b>	<b>55 837</b>
<b>Excédent des revenus sur ou (sous) les dépenses</b>	<b>158 722</b>	<b>140 125</b>	<b>229 510</b>	<b>(18 597)</b>	<b>(89 385)</b>

<sup>10</sup> Comprend les revenus de placement, les contributions de la clientèle et autres recouvrements ainsi que des revenus divers.

<sup>11</sup> « Administration et autres coûts » comprend l'amortissement et les dépenses du bureau provincial.

(en milliers de dollars)	Résultats réels de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024	Écart avec les résultats réels de 2023-2024
<b>État de la situation financière au 31 mars</b>			
	(a)	(b)	(a-b)
Actifs	582 084	446 070	136 014
Passifs	114 857	118 968	(4 111)
<b>Actifs nets :</b>			
Actifs nets non affectés	442 987	301 920	141 067
Fonds de réserve pour éventualités	20 000	20 000	0
Investis dans des immobilisations	4 240	5 182	(942)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>467 227</b>	<b>327 102</b>	<b>140 125</b>

## Faits saillants financiers

### Comparaison avec les résultats réels de 2023-2024

- AJO a enregistré un excédent de 140,1 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, soit une baisse de 89,4 millions de dollars par rapport à l'excédent de 229,5 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des revenus provenant de la Fondation du droit de l'Ontario (FDO), qui ont été impactés par les sept baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada entre juin 2024 et mars 2025.
- Les revenus totalisent 728,2 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, soit une diminution de 33,5 millions de dollars (4,4 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des revenus provenant de la FDO, en raison des multiples baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada. Cette baisse a été en partie compensée par une augmentation du financement du gouvernement fédéral pour les services en droit de l'immigration et des réfugiés, un financement additionnel pour les services d'aide juridique en matière criminelle et les revenus provenant des intérêts plus élevés.
- Les dépenses ont totalisé 588 millions de dollars, soit une hausse de 55,8 millions de dollars (10,5 %) de plus que le total des dépenses de l'exercice 2023-2024. Cette augmentation est attribuable à la hausse des coûts liés aux programmes de certificats résultant de l'augmentation du nombre de certificats délivrés en droit de l'immigration et des réfugiés en droit criminel; aux coûts du personnel liés à la négociation collective et à l'augmentation du financement accordé aux cliniques juridiques communautaires et spécialisées.

- Les actifs ont totalisé 582,1 millions de dollars, soit une augmentation de 136 millions de dollars (30,5 %) par rapport à l'exercice 2023-2024. Cette augmentation est principalement attribuable à des soldes de trésorerie plus élevés et à des investissements accrus.
- Le total des passifs a diminué à 114,9 millions de dollars, soit une baisse de 4,1 millions de dollars (3,5 %) par rapport à l'exercice 2023-2024, principalement en raison d'une réduction des provisions pour améliorations locatives et des apports de capital différés.
- Les actifs nets ont atteint 467,2 millions de dollars, soit une augmentation de 140,1 millions de dollars (42,8 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison du surplus annuel.

## Analyse des revenus

Détails des résultats réels de 2024-2025 (en milliers de dollars)

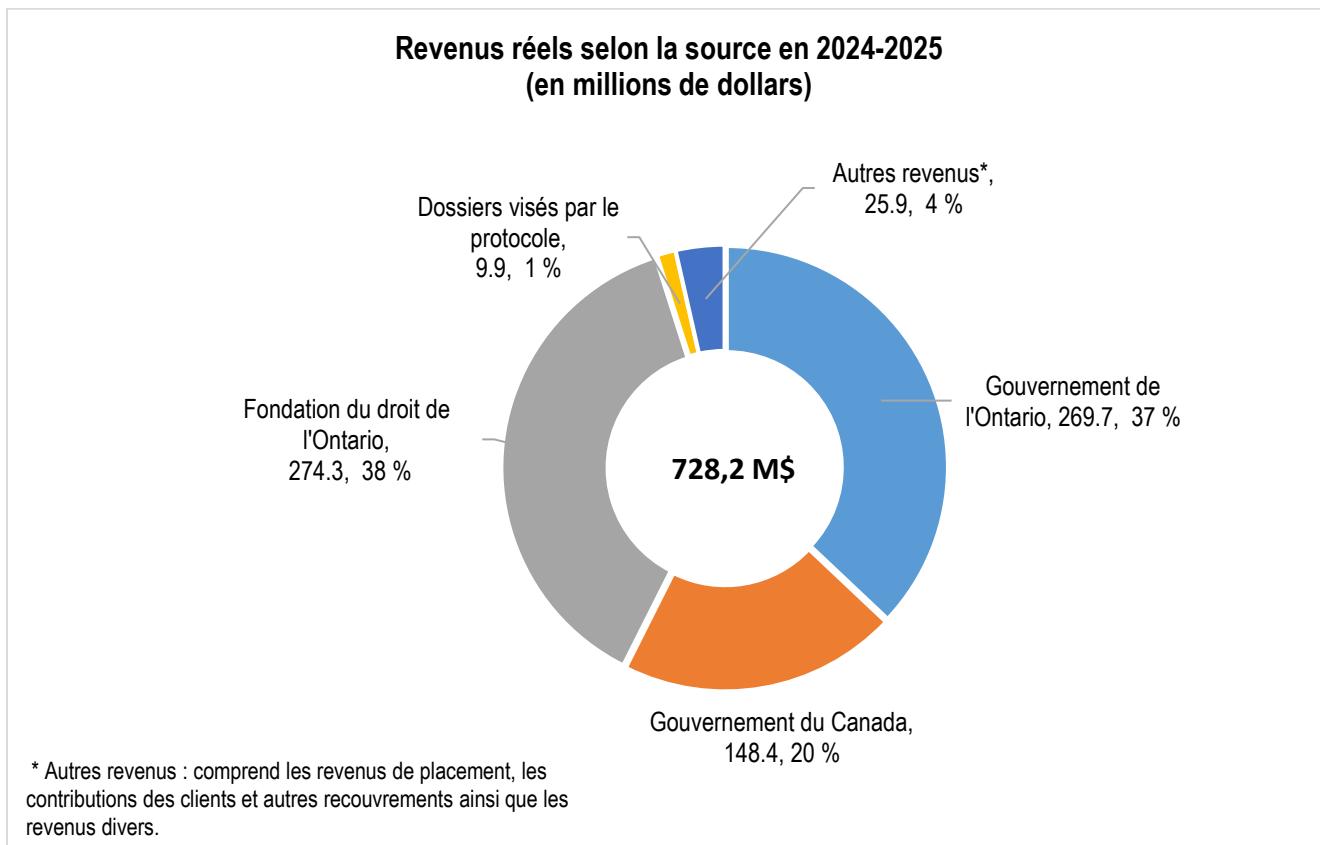
	Budget de 2024-2025	Résultats réels de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024	Budget de 2024-2025	Écart entre Résultats réels de 2023-2024
Revenus	(a)	(b)	(c)	(b-a)	(b-c)
<b>Financement gouvernemental :</b>					
Gouvernement de l'Ontario	270 064	269 704	270 590	(360)	(886)
Gouvernement du Canada	165 596	148 348	132 429	(17 248)	15 919
Fondation du droit de l'Ontario	290 000	274 325	330 779	(15 675)	(56 454)
Dossiers visés par le protocole	8 800	9 871	9 310	1 071	561
Autres <sup>12</sup>	20 459	25 922	18 610	5 463	7 312
<b>Total des revenus</b>	<b>754 919</b>	<b>728 170</b>	<b>761 718</b>	<b>(26 749)</b>	<b>(33 548)</b>

## Comparaison avec les résultats réels de 2023-2024

Le total des revenus pour l'exercice 2024-2025 a diminué de 33,5 millions de dollars (4,4 %) par rapport à l'exercice précédent. Les changements importants sont les suivants :

- Le financement fédéral a augmenté de 16 millions de dollars (12,1 %) pour les raisons suivantes :
  - 9,8 millions de dollars pour la hausse des coûts liés au programme en droit de l'immigration et des réfugiés résultant de l'augmentation du volume des dossiers.
  - 6,2 millions de dollars de financement additionnels pour les services d'aide juridique en droit criminel.
- Les revenus provenant de la FDO ont diminué de 56,5 millions de dollars (17,1 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison de sept baisses du taux d'intérêt de la Banque du Canada entre juin 2024 et juillet 2025. Les taux ont en effet baissé de 225 points de base au cours de cette période, passant de 5 % à 2,75 %. Les soldes élevés des comptes mixtes en fiducie ont contribué à compenser en partie cette baisse.
- Les autres revenus ont augmenté de 7,3 millions de dollars (39,2 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des revenus d'intérêts découlant de l'augmentation des soldes de trésorerie et des placements dans des certificats de placement garanti (**CPG**).

<sup>12</sup> Comprend les revenus de placement, les contributions de la clientèle et autres recouvrements ainsi que des revenus divers.



## Comparaison avec le budget de 2024-2025

Le revenu total était de 728,2 millions de dollars, une baisse de 26,8 millions de dollars (3,5 %) par rapport aux projections budgétaires. Les changements importants sont les suivants :

- Le financement fédéral a diminué de 17,2 millions de dollars (10,4 %) en raison des éléments suivants :
  - Le nombre de certificats délivrés et les coûts inférieurs aux projections en raison des changements apportés à la politique fédérale relative aux services en droit de l'immigration et des réfugiés (une incidence de 24 millions de dollars).
  - Cette insuffisance a été en partie compensée par une augmentation de 6,8 millions de dollars du financement fédéral pour les services d'aide juridique en droit criminel.
- Les revenus provenant de la FDO ont diminué de 15,7 millions de dollars (5,4 %) par rapport aux projections du budget de 2024-2025. Cette diminution est attribuable aux baisses des taux d'intérêt de la Banque du Canada entre juin 2024 et mars 2025, lesquelles avaient pour objectif de juguler le ralentissement de l'économie. Les soldes des comptes mixtes en fiducie, qui sont demeurés solides tout au long de l'exercice, ont contribué à compenser en partie la diminution de ces revenus.
- Les autres revenus ont augmenté de 5,5 millions de dollars (26,8 %), ce qui était supérieur aux projections budgétaires de 2024-2025, en raison de l'augmentation des soldes de trésorerie et des revenus d'intérêts générés par les placements dans des CPG.

## Analyse des dépenses

### Dépenses

Détails des résultats réels de 2024-2025 (en milliers de dollars)

	Budget de 2024-2025	Résultats réels de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024	Budget de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024	Écart entre
Dépenses	(a)	(b)	(c)	(b-a)	(b-c)	
Programme de certificats (ventilé ci-dessous)	293 016	279 268	251 157	(13 748)	28 111	
Programme de services fournis par des AS et des avocats salariés	124 229	136 779	117 185	12 550	19 594	
Services des cliniques	115 411	112 893	106 577	(2 518)	6 316	
Autres programmes	6 153	6 255	6 182	102	73	
<b>Total des programmes pour les clients</b>	<b>538 809</b>	<b>535 195</b>	<b>481 101</b>	<b>(3 614)</b>	<b>54 094</b>	
Administration et autres coûts <sup>13</sup>	57 388	52 850	51 107	(4 538)	1 743	
<b>Total des dépenses</b>	<b>596 197</b>	<b>588 045</b>	<b>532 208</b>	<b>(8 152)</b>	<b>55 837</b>	

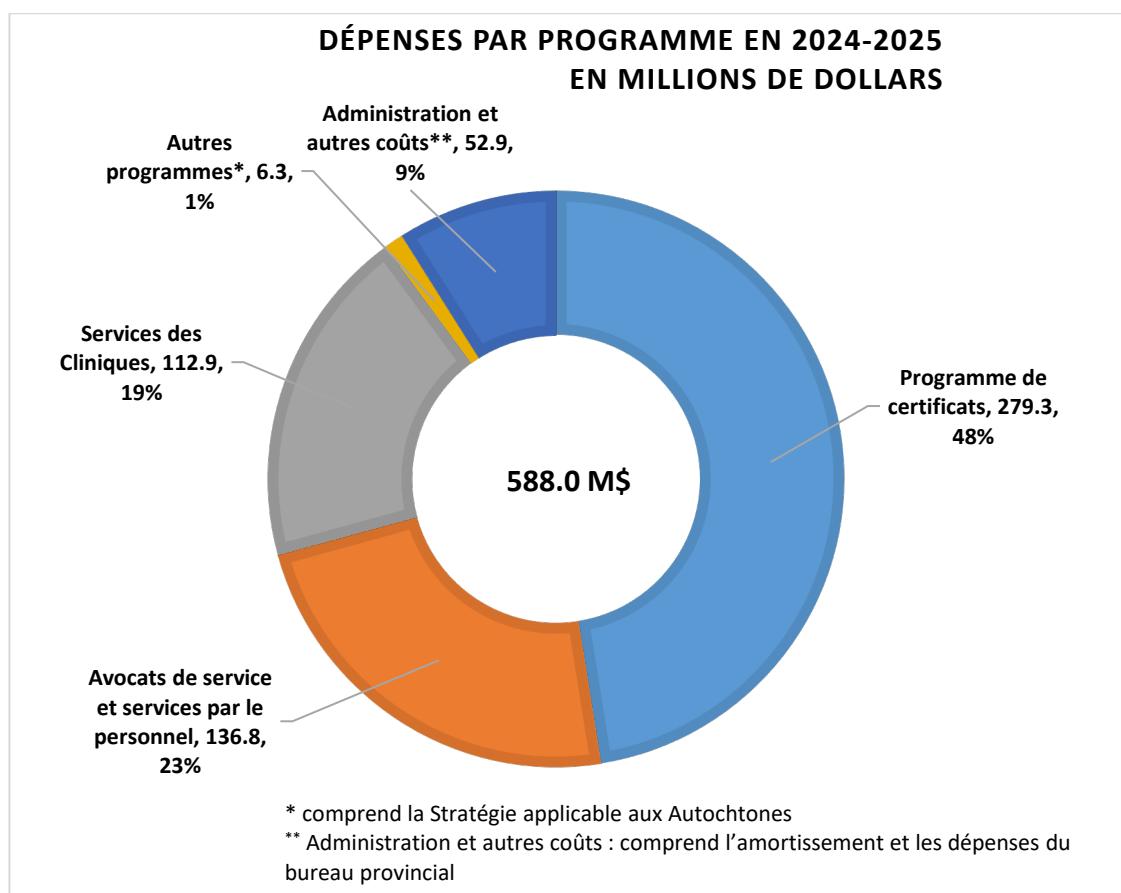
<sup>13</sup> « Administration et autres coûts » comprend l'amortissement et les dépenses du bureau provincial.

	Budget de 2024-2025	Résultats réels de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024	Budget de 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024
Programme de certificats :	(a)	(b)	(c)	(b-a)	(b-c)
Droit criminel, Gestion des causes majeures (GCM)	25 000	22 957	23 322	(2 043)	(365)
Droit criminel – autre	93 000	93 504	82 018	504	11 486
Droit de la famille	56 000	51 798	52 018	(4 202)	(220)
Droit de l'immigration et des réfugiés	74 000	58 155	47 102	(15 845)	11 053
Autres domaines du droit civil	10 500	11 103	10 329	603	774
<b>Total des dépenses liées aux certificats</b>	<b>258 500</b>	<b>237 517</b>	<b>214 789</b>	<b>(20 983)</b>	<b>22 728</b>
Dossiers visés par le protocole	8 900	9 698	8 956	798	742
Centre de services à la clientèle	14 673	20 900	16 279	6 227	4 621
Soutien aux programmes – certificats	7 943	8 188	7 525	245	663
Créances irrécouvrables	3 000	2 965	3 608	(35)	(643)
<b>Total des dépenses du programme de certificats</b>	<b>293 016</b>	<b>279 268</b>	<b>251 157</b>	<b>(13 748)</b>	<b>28 111</b>

## Comparaison avec les résultats réels de 2023-2024

Les dépenses totales ont augmenté de 55,8 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 (10,5 %) par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable principalement aux dépenses liées à la prestation des services et aux coûts connexes :

- Les dépenses du programme de certificats ont augmenté de 28,1 millions de dollars (11,2 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse du nombre de certificats délivrés en droit de l'immigration et des réfugiés et en droit criminel, et des volumes d'appels qui ont nécessité davantage de personnel au centre d'appels.
- Les dépenses liées aux services fournis par les AS et par le personnel (services régionaux) ont accru de 19,6 millions de dollars (16,7 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des salaires des avocates et avocats découlant de décisions arbitrales, ainsi que des répercussions des augmentations et de la réforme du tarif sur les taux des AS rémunérés à la journée.
- Les dépenses liées aux services des cliniques ont augmenté de 6,3 millions de dollars (5,9 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement du financement accru des cliniques juridiques communautaires et des cliniques spécialisées.



## Comparaison avec le budget de 2024-2025

En 2024-2025, les dépenses ont totalisé 588 millions de dollars, soit une baisse de 8,2 millions de dollars (1,4 %) par rapport au budget approuvé. Cette variation est principalement attribuable aux coûts liés aux certificats inférieurs aux projections, compensés partiellement par une augmentation des dépenses liées aux services des AS et à la reprise des tribunaux accessibles par avion seulement.

# ANNEXE A: ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

**Aide juridique Ontario  
États financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

**Aide juridique Ontario  
États financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

---

**Table des matières**

<b>Déclaration de responsabilité de la direction</b>	<b>2</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>3-4</b>
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9-21

## Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario, qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente des principes et des méthodes comptables appropriés outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada, en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les présents états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôles internes, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement de l'information financière et des contrôles internes. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de leur travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux normes comptables pour le secteur public au Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.



Aileen Page  
Présidente-directrice générale

Le 22 juillet 2025



Abigail Dwosh  
Directrice générale de l'administration  
et vice-présidente

Le 22 juillet 2025

## Rapport de l'auditeur indépendant

### À Aide juridique Ontario

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Aide juridique Ontario (« AJO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AJO au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant d'AJO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'AJO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si AJO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'AJO.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'AJO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'AJO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener AJO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

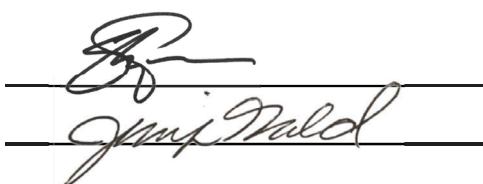


Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

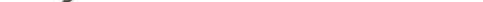
Toronto (Ontario)  
Le 22 juillet 2025

**Aide juridique Ontario**  
**État de la situation financière**

	<b>2025</b> (en milliers de dollars)	<b>2024</b> (en milliers de dollars)
<b>Au 31 mars</b>		
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	383 741 \$	327 150 \$
Placements à court terme (Note 3)	56 164	30 711
Charges payées d'avance et autres actifs	3 464	3 644
Créances clients (Note 4 (a))	551	366
Autres créances (Note 4 (b))	<u>34 658</u>	<u>43 509</u>
	478 578	405 380
Créances clients à long terme (Note 4 (a))	12 727	13 171
Placements à long terme (Note 3)	65 792	-
Fonds de réserve pour éventualités (Note 3)	20 000	20 000
Immobilisations (Note 6)	<u>4 987</u>	<u>7 519</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b><u>582 084 \$</u></b>	<b><u>446 070 \$</u></b>
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 7)	108 671 \$	110 468 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)	<u>747</u>	<u>2 337</u>
	<b><u>109 418</u></b>	<b><u>112 805</u></b>
<b>Passif à long terme</b>		
Passif au titre des prestations constituées (Note 15)	2 859	2 879
Allocation pour améliorations locatives	<u>2 580</u>	<u>3 284</u>
	<b><u>5 439</u></b>	<b><u>6 163</u></b>
<b>Actif net</b>		
Actif net non affecté	442 987	301 920
Montant investi en immobilisations (Note 9)	4 240	5 182
Fonds de réserve pour éventualités (Note 5)	<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
	<b><u>467 227</u></b>	<b><u>327 102</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>582 084 \$</u></b>	<b><u>446 070 \$</u></b>



Président du conseil d'administration



Président du Comité des finances et de la vérification

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Aide juridique Ontario**  
**Etat des résultats**

<u>Pour l'exercice terminé le 31 mars</u>	<b>2025</b> (en milliers de dollars)	<b>2024</b> (en milliers de dollars)
<b>REVENUS</b>		
Financement du gouvernement (Note 10)	418 052 \$	403 019 \$
Fondation du droit de l'Ontario	274 325	330 779
Revenus de placement	17 400	10 050
Dossiers visés par le protocole (Note 11)	9 871	9 310
Apports des clients et autres recouvrements	7 995	8 237
Autres revenus	<u>527</u>	<u>323</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>728 170 \$</u></b>	<b><u>761 718 \$</u></b>
<b>CHARGES (Notes 12 et 13)</b>		
<b>Programmes destinés aux clients</b>		
Programme de certificats d'aide juridique	279 268 \$	251 157 \$
Programmes des avocats de service et de services juridiques offerts par des avocats salariés	136 779	117 185
Cliniques de services juridiques	112 893	106 577
Autres programmes	<u>6 255</u>	<u>6 182</u>
<b>Total des programmes destinés aux clients (Note 13)</b>	<b><u>535 195</u></b>	<b><u>481 101</u></b>
<b>Frais d'administration et autres charges</b>	<b><u>52 850</u></b>	<b><u>51 107</u></b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b><u>588 045</u></b>	<b><u>532 208</u></b>
<b>Excédent des revenus sur les charges de l'exercice</b>	<b><u>140 125 \$</u></b>	<b><u>229 510 \$</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Aide juridique Ontario**  
**État de l'évolution de l'actif net**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)	<b>Montant investi en immobilisations (Note 9)</b>	<b>Actif net non affecté</b>	<b>Fonds de réserve pour éventualités</b>	<b>2025 Total</b>	<b>2024 Total</b>
Actif net, au début de l'exercice	5 182 \$	301 920 \$	20 000 \$	327 102 \$	97 592 \$
Variation nette des immobilisations	(2 532)	2 532	-	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations	1 590	(1 590)	-	-	-
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	-	140 125	-	140 125	229 510
Actif net, à la fin de l'exercice	4 240 \$	442 987 \$	20 000 \$	467 227 \$	327 102 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## Aide juridique Ontario État des flux de trésorerie

	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :</b>		
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	140 125 \$	229 510 \$
Activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie :		
Intérêts courus sur les placements	(1 245)	(2 017)
Amortissement des immobilisations	3 278	3 285
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 590)	(2 526)
Amortissement de l'allocation pour améliorations locatives	-	(176)
Variation des soldes hors trésorerie :		
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance et d'autres actifs	180	(449)
(Augmentation) diminution des créances clients	(185)	710
(Augmentation) diminution des autres créances	8 851	25 495
(Augmentation) diminution des créances clients à long terme	444	1 050
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(1 797)	12 630
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations constituées	(20)	15
Augmentation (diminution) de l'allocation pour améliorations locatives	<u>(704)</u>	<u>3 460</u>
	<u>147 337</u>	<u>270 987</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Acquisition de placements	(90 000)	(28 694)
Acquisition de placements affectés – Fonds de réserve pour éventualités	-	(20 000)
	<u>(90 000)</u>	<u>(48 694)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(746)</u>	<u>(4 384)</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>56 591</b>	<b>217 909</b>
<b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>	<u>327 150</u>	<u>109 241</u>
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b><u>383 741 \$</u></b>	<b><u>327 150 \$</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

---

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

---

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, selon laquelle Aide juridique Ontario (« AJO ») a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. AJO a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. En octobre 2021, la nouvelle *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* (la « LSAJ ») a été promulguée et définit actuellement les compétences juridiques d'AJO.

La LSAJ donne à AJO le mandat suivant :

- Créer et administrer un système souple et durable pour la prestation de services d'aide juridique à des particuliers en Ontario;
- Établir des politiques et des priorités pour la prestation de services d'aide juridique en fonction de ses ressources financières;
- Assurer la coordination des divers services d'aide juridique fournis et de leurs modes de prestation, y compris au moyen de divers fournisseurs de services;
- Surveiller et superviser la prestation des services d'aide juridique en Ontario;
- Conseiller le ministre concernant tous les aspects des services d'aide juridique en Ontario, y compris les aspects du système judiciaire qui ont ou peuvent avoir une incidence sur la demande de services d'aide juridique ou sur la qualité de ces services.

Les activités d'AJO sont régies et gérées par un conseil d'administration nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Bien qu'AJO soit indépendante de la province de l'Ontario et du Barreau de l'Ontario, elle doit rendre des comptes au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics et la prestation de services d'aide juridique, qui doivent répondre aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficaces et rentables.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément au Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (le « Manuel du secteur public »), y compris aux chapitres SP 4200 à SP 4270, qui s'appliquent uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public et qui sont des principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers d'AJO se composent de la trésorerie, de placements, de placements affectés, de créances clients, d'autres créances ainsi que de créanciers et de charges à payer.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Si un actif financier est déprécié, la perte de valeur correspondante est comptabilisée à l'état des résultats.

---

## Aide juridique Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

---

#### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

##### **COMPTABILISATION DES REVENUS**

AJO utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les subventions provinciales affectées à l'achat d'immobilisations doivent être reportées et amorties dans la même période que les immobilisations connexes.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'ils sont initialement inscrits aux comptes si les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. En raison de l'incertitude liée aux montants à facturer, les apports des clients sont comptabilisés dans les revenus lorsque les factures des avocats pour le compte des clients sont comptabilisées par AJO. Les montants des jugements, des coûts et des règlements pour le compte des clients de l'aide juridique sont comptabilisés dans les revenus au moment où ils sont accordés.

En vertu de la *Loi sur le Barreau, L.R.O., 1990, chap. L.8*, la Fondation du droit de l'Ontario (la « Fondation ») est tenue de remettre directement à AJO 75 % du revenu net gagné dans les comptes mixtes en fiducie des avocats et parajuristes. Le montant que la Fondation transfère à AJO varie d'une année à l'autre, principalement en raison de changements aux taux d'intérêt et aux soldes des comptes mixtes en fiducie.

La Fondation ne reçoit aucun transfert direct de biens ou de services d'AJO en échange de ce montant et aucune obligation de prestation n'est associée au revenu reçu. AJO comptabilise ce revenu à la valeur de réalisation, qui est exigible à terme échu le mois suivant. Le chapitre SP 3400 définit ce type d'opération comme étant une « opération sans contrepartie ».

Les revenus de placement, qui se composent d'intérêts, sont comptabilisés dans l'état des résultats à mesure qu'ils sont gagnés.

Les dossiers visés par le protocole concernent des cas qui sont attribués à AJO par les tribunaux, et les factures correspondantes sont recouvrées auprès du ministère du Procureur général (le « MPG ») et du ministère de la Justice du Canada (le « MJ »). Les revenus tirés de dossiers visés par le protocole sont comptabilisés lorsque les factures des avocats sont reçues.

##### **COMPTABILISATION DES CHARGES**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges liées au programme de certificats d'aide juridique comprennent les montants facturés à AJO par les avocats ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus, mais pas encore facturés à AJO.

---

## Aide juridique Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

---

#### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

##### **IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	– 5 ans
Matériel informatique	– 3 ans
Améliorations locatives	– durée du contrat de location
Logiciel à l'échelle de l'organisme	– 3 ans

Une réduction de valeur des immobilisations est comptabilisée lorsque la conjoncture indique qu'ils ne contribuent plus à la capacité d'AJO de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent aux immobilisations est inférieure à leur valeur comptable nette. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

##### **RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS**

Le 25 décembre 2023 (la « date de transition »), AJO est devenue un employeur participant du Régime de retraite des fonctionnaires (le « RRF ») et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le « Régime du SEFPO »).

Le RRF et le Régime du SEFPO sont des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des participants et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Fiducie du régime de retraite du SEFPO. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO.

La Province de l'Ontario est l'unique promoteur du RRF, est copromoteur du Régime du SEFPO et détermine les paiements annuels qu'AJO doit verser. Les promoteurs des régimes doivent s'assurer que les régimes de retraite sont viables financièrement, et tout excédent ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation d'AJO. Par conséquent, les cotisations d'AJO sont comptabilisées comme si les cotisations du RRF ou du Régime du SEFPO étaient des régimes de retraite à cotisations déterminées et comme si les cotisations étaient passées en charges au cours de la période dans laquelle elles sont exigibles.

En outre, AJO offre un régime complémentaire de retraite non enregistré à l'intention d'un cadre supérieur. AJO comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées des employés. Le calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées de ce régime de retraite est fondé sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de la moyenne estimée de la durée de service restante des employés actifs. Les coûts des services passés sont portés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les passifs sont évalués à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé selon le coût d'emprunt d'AJO.

---

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

---

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

#### **UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés dans les revenus et les charges pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible. Les estimations importantes dans les états financiers concernent la provision pour créances douteuses et les frais juridiques au titre des services rendus, mais pas encore facturés.

#### **ALLOCATION POUR AMÉLIORATIONS LOCATIVES**

Le 31 mai 2022, AJO a modifié son contrat de location du siège social provincial situé au 20, rue Dundas Ouest (Atrium). Les modifications apportées comprennent une allocation pour améliorations locatives versée par le propriétaire.

Les montants payés par le propriétaire sont comptabilisés à titre d'allocation pour améliorations locatives et sont amortis sur la durée du contrat de location connexe.

### **3. PLACEMENTS**

	<b>2025 (en milliers de dollars)</b>	<b>2024 (en milliers de dollars)</b>
Certificats de placement garanti à court terme	<b>53 694 \$</b>	28 694 \$
Intérêts courus	<b>2 470</b>	2 017
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>56 164 \$</b>	30 711 \$

Les certificats de placement garanti produisent des intérêts à des taux allant de 4,15 % à 5,0 % (2024 – 5,8 %) et arrivent à échéance entre juillet 2025 et octobre 2025 (2024 – juillet 2024 et août 2024).

Certificats de placement garanti à long terme	<b>65 000 \$</b>	– \$
Intérêts courus	<b>792</b>	–
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>65 792 \$</b>	– \$

Les certificats de placement garanti produisent des intérêts à des taux allant de 3,5 % à 3,95 % et arrivent à échéance entre avril 2026 et décembre 2026 (2024 – néant %).

Fonds de réserve pour éventualités (Note 5)	<b>20 000 \$</b>	20 000 \$
---	------------------	-----------

Les certificats de placement garanti produisent des intérêts au taux de 4,95 % (2024 – 4,95 %) et arrivent à échéance en mai 2025.

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

### 4. CRÉANCES

#### a) Créances clients

AJO dispose d'un programme de contribution des clients qui est offert aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution de certificats permettant de recevoir des services juridiques gratuits. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à AJO les coûts des services qui leur sont fournis. Ces ententes peuvent comprendre des versements mensuels ou un privilège sur des biens, ou les deux.

<b>31 mars 2025</b> (en milliers de dollars)	<b>Total</b>	<b>De 1 à 30 jours</b>	<b>De 31 à 60 jours</b>	<b>De 61 à 90 jours</b>	<b>Plus de 90 jours</b>
---	--------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Créances clients	37 398 \$	271 \$	142 \$	169 \$	36 816 \$
Moins : provision pour moins-value	<u>(24 120)</u>	<u>(178)</u>	<u>(87)</u>	<u>(114)</u>	<u>(23 741)</u>
	<b>13 278 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>13 075 \$</b>

<b>31 mars 2024</b> (en milliers de dollars)	<b>Total</b>	<b>De 1 à 30 jours</b>	<b>De 31 à 60 jours</b>	<b>De 61 à 90 jours</b>	<b>Plus de 90 jours</b>
---	--------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Créances clients	40 263 \$	139 \$	131 \$	151 \$	39 842 \$
Moins : provision pour moins-value	<u>(26 726)</u>	<u>(81)</u>	<u>(77)</u>	<u>(93)</u>	<u>(26 475)</u>
	<b>13 537 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>13 367 \$</b>

<b>2025</b> (en milliers de dollars)	<b>2024</b> (en milliers de dollars)
--	--

#### Comprend :

Créances clients (sans privilège) à court terme	551	366
Créances clients (avec privilège) à long terme	<u>12 727</u>	<u>13 171</u>
	<b>13 278 \$</b>	<b>13 537 \$</b>

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

### 4. CRÉANCES (SUITE)

#### b) Autres créances, déduction faite de la provision

Les autres créances sont principalement composées de montants à recevoir de la Fondation, de l'Agence du revenu du Canada pour la taxe de vente harmonisée ainsi que du MJ et du MPG pour les dossiers visés par le protocole.

31 mars 2025 (en milliers de dollars)	Total	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Financement fédéral lié au droit de l'immigration et des réfugiés	<b>9 450 \$</b>	<b>9 150 \$</b>	- \$	- \$	<b>300 \$</b>
Dossiers du MPG visés par le protocole	<b>4 644</b>	<b>2 799</b>	-	-	<b>1 845</b>
Dossiers du MJ visés par le protocole	<b>376</b>	<b>275</b>	-	-	<b>101</b>
TVH à recevoir	<b>9 639</b>	<b>3 587</b>	<b>2 959</b>	<b>3 093</b>	-
Fondation du droit de l'Ontario	<b>8 611</b>	<b>8 611</b>	-	-	-
Autres créances	<b>1 938</b>	<b>1 412</b>	-	-	<b>526</b>
<b>Total des autres créances</b>	<b>34 658 \$</b>	<b>25 834 \$</b>	<b>2 959 \$</b>	<b>3 093 \$</b>	<b>2 772 \$</b>

31 mars 2024 (en milliers de dollars)	Total	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Financement fédéral lié au droit de l'immigration et des réfugiés	<b>7 181 \$</b>	<b>6 060 \$</b>	- \$	- \$	<b>1 121 \$</b>
Dossiers du MPG visés par le protocole	<b>2 319</b>	<b>2 233</b>	-	-	<b>86</b>
Dossiers du MJ visés par le protocole	<b>255</b>	<b>221</b>	-	-	<b>34</b>
TVH à recevoir	<b>6 336</b>	<b>3 300</b>	<b>3 036</b>	-	-
Fondation du droit de l'Ontario	<b>26 346</b>	<b>26 346</b>	-	-	-
Autres créances	<b>1 625</b>	<b>1 142</b>	-	-	<b>483</b>
<b>Total des autres créances</b>	<b>44 062</b>	<b>39 302 \$</b>	<b>3 036 \$</b>	- \$	<b>1 724 \$</b>
Provision pour créances douteuses	<b>(553)</b>				
<b>Total des autres créances</b>	<b>43 509 \$</b>				

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

### 5. FONDS DE RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

La LSAJ est entrée en vigueur en octobre 2021. En vertu du paragraphe 28(3) de la LSAJ, AJO doit maintenir un fonds de réserve pour éventualités conformément aux règlements. De plus, comme le permet l'article 5 du Règlement de l'Ontario 672/21, AJO maintient et administre un fonds de réserve pour éventualités conformément aux exigences et y verse des capitaux prélevés sur les excédents nets accumulés lorsqu'elle est en mesure de le faire sans nuire à la prestation des services d'aide juridique. En vertu de l'article 5.2, le montant total en capital du fonds ne doit pas dépasser 20 millions de dollars. Au 31 mars 2025, le solde du fonds de réserve pour éventualités s'établissait à 20 millions de dollars (2024 – 20 millions de dollars).

### 6. IMMOBILISATIONS

	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciel à l'échelle de l'organisme	Total
<b>2025 (en milliers de dollars)</b>					
<b>Coût</b>					
Solde d'ouverture	736 \$	2 105 \$	3 909 \$	22 989 \$	29 739 \$
Acquisitions	57	538	14	137	746
Cessions	(10)	(506)	(209)	-	(725)
Solde de clôture	<b>783</b>	<b>2 137</b>	<b>3 714</b>	<b>23 126</b>	<b>29 760</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde d'ouverture	59	1 137	829	20 195	22 220
Amortissement	156	565	664	1 893	3 278
Cessions	(10)	(506)	(209)	-	(725)
Solde de clôture	<b>205</b>	<b>1 196</b>	<b>1 284</b>	<b>22 088</b>	<b>24 773</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>578 \$</b>	<b>941 \$</b>	<b>2 430 \$</b>	<b>1 038 \$</b>	<b>4 987 \$</b>
<b>2024 (en milliers de dollars)</b>					
<b>Coût</b>					
Solde d'ouverture	144 \$	2 880 \$	981 \$	22 874 \$	26 879 \$
Acquisitions	701	454	3 114	115	4 384
Cessions	(109)	(1 229)	(186)	-	(1 524)
Solde de clôture	<b>736</b>	<b>2 105</b>	<b>3 909</b>	<b>22 989</b>	<b>29 739</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde d'ouverture	112	1 549	800	17 998	20 459
Amortissement	56	817	215	2 197	3 285
Cessions	(109)	(1 229)	(186)	-	(1 524)
Solde de clôture	<b>59</b>	<b>1 137</b>	<b>829</b>	<b>20 195</b>	<b>22 220</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>677 \$</b>	<b>968 \$</b>	<b>3 080 \$</b>	<b>2 794 \$</b>	<b>7 519 \$</b>

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

### 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<b>2025</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>2024</b> <b>(en milliers de dollars)</b>
Comptes de charges juridiques		
- Charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	20 500 \$	21 017 \$
- Estimations des services rendus, mais pas encore facturés	72 290	71 778
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10 254	11 912
Indemnités de congé	5 627	5 761
	<hr/>	<hr/>
	<b>108 671 \$</b>	<b>110 468 \$</b>

### 8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

La variation du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	<b>2025</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>2024</b> <b>(en milliers de dollars)</b>
Solde, au début de l'exercice	2 337 \$	4 863 \$
Moins : montant comptabilisé dans les revenus pour l'exercice	<hr/> <b>(1 590)</b>	<hr/> <b>(2 526)</b>
	<hr/> <b>747 \$</b>	<hr/> <b>2 337 \$</b>

### 9. MONTANT INVESTI EN IMMOBILISATIONS

Le montant investi en immobilisations représente le montant de l'actif net qui ne peut être utilisé à d'autres fins, car il sert à financer l'achat d'immobilisations. Les variations de l'actif net investi en immobilisations au cours de l'exercice se composent de ce qui suit :

	<b>2025</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>2024</b> <b>(en milliers de dollars)</b>
Solde, au début de l'exercice	5 182 \$	1 557 \$
Acquisition d'immobilisations	746	4 384
Apports reportés afférents aux immobilisations comptabilisés au cours de l'exercice	1 590	2 526
Amortissement	<hr/> <b>(3 278)</b>	<hr/> <b>(3 285)</b>
Solde, à la fin de l'exercice	<hr/> <b>4 240 \$</b>	<hr/> <b>5 182 \$</b>

---

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

---

### **10. FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT**

La *Directive concernant les organismes et les nominations* exige que le MPG et AJO concluent un protocole d'entente. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le MPG et AJO. Après la promulgation de la nouvelle *LSAJ*, l'AJO a signé un nouveau protocole d'entente le 14 novembre 2022.

Le total des apports du MPG et du MJ s'établit comme suit :

	<b>2025</b> (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Financement provincial	<b>269 704 \$</b>	270 590 \$
Financement fédéral en droit criminel	<b>76 848</b>	70 708
Financement fédéral lié au droit de l'immigration et des réfugiés	<b>71 500</b>	61 721
Total du financement du gouvernement	<b>418 052 \$</b>	403 019 \$

AJO dépend du financement accordé par le gouvernement et par la Fondation du droit de l'Ontario; la proportion des revenus d'AJO provenant de ces sources de financement représente 57 % (2024 – 53 %) et 38 % (2024 – 43 %), respectivement.

### **11. DOSSIERS VISÉS PAR LE PROTOCOLE**

	<b>2025</b> (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Revenus tirés des dossiers visés par le protocole provincial	<b>9 110 \$</b>	8 496 \$
Revenus tirés des dossiers visés par le protocole fédéral	<b>761</b>	814
Total	<b>9 871 \$</b>	9 310 \$

### **12. CHARGES PAR OBJET**

Le tableau ci-dessous présente les montants totaux pour chaque catégorie de charges :

	<b>2025</b> (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	<b>134 232 \$</b>	120 594 \$
Avantages sociaux	<b>36 367</b>	31 134
Transport et communications	<b>2 108</b>	2 007
Services	<b>287 126</b>	256 564
Fournitures et matériel	<b>18 746</b>	17 253
Amortissement	<b>3 278</b>	3 285
Paiements de transfert – Cliniques externes	<b>106 188</b>	101 371
	<b>588 045 \$</b>	532 208 \$

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

### 13. CHARGES

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des charges par catégorie :

	<b>2025</b> <small>(en milliers de dollars)</small>	<b>2024</b> <small>(en milliers de dollars)</small>
<b>Programme des certificats d'aide juridique</b>		
Droit criminel – Cas d'envergure	<b>22 957 \$</b>	23 322 \$
Droit criminel – Autres cas	<b>93 504</b>	82 018
Droit de la famille	<b>51 798</b>	52 018
Droit de l'immigration et des réfugiés	<b>58 155</b>	47 102
Autres domaines du droit civil	<b>11 103</b>	10 329
Total partiel	<b>237 517</b>	214 789
Dossiers visés par le protocole	<b>9 698</b>	8 956
Centre de services à la clientèle	<b>20 900</b>	16 279
Soutien au programme – Certificats	<b>8 188</b>	7 525
Créances douteuses	<b>2 965</b>	3 608
Total du programme des certificats d'aide juridique	<b>279 268 \$</b>	251 157 \$
<b>Programme des avocats de service et des services juridiques offerts par des avocats salariés</b>		
Services d'avocats de service – Droit criminel	<b>64 670 \$</b>	55 564 \$
Services d'avocats de service – Droit civil	<b>23 482</b>	20 981
Services juridiques offerts par des avocats salariés	<b>32 970</b>	24 228
Soutien au programme – Services régionaux	<b>2 213</b>	2 767
Bureaux de district	<b>13 444</b>	13 645
Total du programme des avocats de service et des services juridiques offerts par des avocats salariés	<b>136 779 \$</b>	117 185 \$
<b>Programme des cliniques de services juridiques</b>		
Transfert aux cliniques	<b>97 358 \$</b>	93 231 \$
Transfert aux sociétés étudiantes de services d'aide juridique	<b>6 671</b>	5 922
Soutien au programme – Cliniques de services juridiques	<b>8 864</b>	7 424
Total du programme des cliniques de services juridiques	<b>112 893 \$</b>	106 577 \$
<b>Programme des cliniques de services juridiques</b>		

AJO fournit à des cliniques communautaires un financement qui leur permet d'offrir des services en matière de droit relatif à la pauvreté aux collectivités sur une base autre que la rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont constituées en sociétés sans capital-actions et sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes d'AJO, mais doivent lui rendre des comptes en vertu de l'article 5 de la LSAJ. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à AJO des états financiers audités pour la période visée par le financement.

**Aide juridique Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**31 mars 2025**

**13. CHARGES (SUITE)**

	<b>2025</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>2024</b> <b>(en milliers de dollars)</b>
<b>Autres programmes</b>		
Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones – Gladue	2 978 \$	2 679 \$
Programme des avocats de service de Nishnawbe-Aski	3 277	3 503
Total des autres programmes	<b>6 255</b>	<b>6 182</b>
<b>TOTAL DES PROGRAMMES DESTINÉS AUX CLIENTS</b>	<b>535 195 \$</b>	<b>481 101 \$</b>
<b>Frais d'administration et autres charges</b>		
Siège social	49 572 \$	47 822 \$
Amortissement	3 278	3 285
Total partiel	<b>52 850</b>	<b>51 107</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>588 045 \$</b>	<b>532 208 \$</b>

**14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**

- a) AJO loue du matériel et divers locaux pour des bureaux dans l'ensemble de la province. Le loyer et les charges de fonctionnement estimatives sont fondés sur les contrats de location et les charges au titre des loyers supplémentaires. Les loyers et les charges locatives estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	<b>Loyer de base (en milliers de dollars)</b>	<b>Charges de fonctionnement (en milliers de dollars)</b>	<b>Matériel (en milliers de dollars)</b>	<b>Total (en milliers de dollars)</b>
2026	2 032 \$	462 \$	26 \$	2 520 \$
2027	1 965	450	26	2 441
2028	1 399	419	18	1 836
2029	325	325	-	650
2030	302	301	-	603
Par la suite	<b>510</b>	<b>508</b>	<b>-</b>	<b>1 018</b>
	<b>6 533 \$</b>	<b>2 465 \$</b>	<b>70 \$</b>	<b>9 068 \$</b>

- b) AJO est la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de ses activités. L'issue et le règlement de ces actions ne sont pas connus; cependant, d'après les réclamations effectuées, la direction les a estimés à un montant de 1,0 million de dollars (2024 – 0,8 million de dollars) et a pris les dispositions nécessaires. Certaines de ces actions en justice sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise pouvant atteindre 50 000 \$, selon le moment où la réclamation a eu lieu et la nature de celle-ci.

---

# Aide juridique Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

---

### **15. RÉGIMES DE RETRAITE**

#### **i) Apports versés au RRF et au Régime du SEFPO**

	<b>2025</b> (en milliers de dollars)	<b>2024</b> (en milliers de dollars)
RRF	7 770 \$	3 382 \$
Régime du SEFPO	4 479	1 799
Total des apports	<b>12 249 \$</b>	<b>5 181 \$</b>

Les apports de 2024 ne comprennent pas l'exercice complet. Ils couvrent la période de septembre 2023 à mars 2024.

#### **ii) Régime complémentaire de retraite à l'intention d'un cadre supérieur**

Le conseil d'administration d'AJO a approuvé la mise en place d'un régime complémentaire de retraite à l'intention d'un cadre supérieur. En vertu de ce régime, les prestations de retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération au cours des années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et les prestations seront versées par AJO à leur échéance. L'évaluation comptable du régime de retraite non capitalisé a été effectuée au 31 mars 2025.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et les charges de retraite pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Taux d'actualisation	4,58 %	4,15 %
Inflation	3,05 %	3,73 %

Au cours de l'exercice, les charges de retraite d'AJO pour ce régime ont été de 0,12 million de dollars (2024 – 0,18 million de dollars). Au 31 mars 2025, l'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées s'élevaient à 2,86 millions de dollars (2024 – 2,88 millions de dollars). Au cours de l'exercice, AJO a versé 0,14 million de dollars (2024 – 0,12 million de dollars) au régime. Le versement des prestations au cadre supérieur retraité a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2016.

	<b>2025</b> (en milliers de dollars)	<b>2024</b> (en milliers de dollars)
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>		

Régime complémentaire de retraite à l'intention d'un cadre supérieur

---

2 859 \$	2 879 \$
----------	----------

---

## Aide juridique Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 mars 2025**

---

#### **16. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

AJO est exposée à divers risques dans le cadre d'opérations portant sur des instruments financiers et relativement au financement, qui est tributaire de la conjoncture économique.

##### **Risque de taux d'intérêt**

AJO est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements détenus à des taux d'intérêt variables.

Les placements de 138,7 millions de dollars (2024 – 48,7 millions de dollars) sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,5 % à 5,0 % (2024 – de 4,95 % à 5,8 %) et arrivent à échéance entre le 20 mai 2025 et le 9 décembre 2026 (2024 – entre le 20 juillet 2024 et le 20 mai 2025). Les taux d'intérêt varient selon le taux préférentiel du Canada.

##### **Risque de crédit**

L'exposition maximale d'AJO au risque de crédit à la date des états financiers est liée à la valeur comptable de ses créances clients et autres créances ainsi qu'à ses placements dans des titres à revenu fixe et découle du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les créances sont comptabilisées déduction faite de toute provision pour moins-value (Note 4 (a)).

##### **Risque de liquidité**

Il existe un risque limité qu'AJO éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées à ses passifs financiers. AJO dispose d'une réserve de trésorerie suffisante à court terme. Cependant, la variation historique du financement accordé par le gouvernement et des revenus de la Fondation du droit de l'Ontario peut entraîner un risque de liquidité dans l'avenir. Pour gérer ses liquidités et s'assurer d'obtenir un financement stable pour les années à venir, AJO continue de collaborer étroitement avec le MPG au suivi des rendements financiers et à la prévision des besoins de financement. En l'absence d'un financement stable, le niveau de services d'AJO à ses clients pourrait être touché, voire réduit.

Ses obligations à court terme comprennent les crébiteurs et charges à payer, qui doivent être remboursés au cours du prochain exercice.

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

**Aide juridique Ontario**  
20, rue Dundas Ouest, bureau 730  
Toronto (Ontario) M5G 2H1  
1 800 668-8258  
[info@lao.on.ca](mailto:info@lao.on.ca)  
[www.legalaid.on.ca/fr/](http://www.legalaid.on.ca/fr/)